Annexe 51-102A4
Déclaration d'acquisition d'entreprise

Rubrique 1 Identification de la société

1.1 Dénomination et adresse de la société

Groupe TVA inc. (**TVA** ou la **Société**)
1600, boulevard de Maisonneuve Est
Montréal (Québec)
H2L 4P2

1.2 Membre de la haute direction

Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec Denis Rozon au 514 598-2808.

Rubrique 2 Détail de l'acquisition

2.1 Nature de l'entreprise acquise

Le 12 novembre 2014, la Société a conclu une convention d'achat d'actifs avec, notamment, Vision Globale A.R. Ltée (**Vision Globale**) et Vision Globale Services créatifs inc. (fusionnée avec Vision Globale le 19 novembre 2014) (collectivement avec Vision Globale, **VG**) prévoyant l'acquisition de la quasi-totalité des actifs (y compris certains passifs d'exploitation pris en charge) de VG, dont la clôture a eu lieu le 30 décembre 2014 (**acquisition de VG**).

Les actifs acquis aux termes de l'acquisition de VG sont utilisés aux fins de l'exploitation d'une entreprise fournissant des services de première qualité pour les secteurs du cinéma et de la télévision, y compris des services complets de studio, des services d'enregistrement et de location d'équipement et des services de postproduction, d'effets visuels et d'animation 3D, de production et de gestion d'actifs pour la distribution et la diffusion sur les réseaux de cinéma, de télévision, d'Internet et de téléphonie mobile, permettant d'offrir un guichet unique dans le secteur du cinéma et de la télévision (**entreprise de studios, d'équipement et de postproduction**).

Ces actifs comprennent des studios de cinéma et de télévision d'une superficie d'environ 225 000 pieds carrés à Montréal et à Saint-Hubert, au Québec, disposant d'équipement à la fine pointe, y compris l'inventaire de caméras, d'appareils d'éclairage et d'équipement spécialisé le plus vaste et moderne du Canada.

Les services de postproduction de l'entreprise de studios, d'équipement et de postproduction couvrent un éventail complet de services de postproduction, dont l'image numérique et le son. L'expertise de l'entreprise de studios, d'équipement et de postproduction en services d'effets visuels comprend la modélisation, l'animation, la simulation de phénomènes physiques, la création de décors visuels et la composition.

L'entreprise de studios, d'équipement et de postproduction comprend également des plateformes de transactions et de distribution en ligne exclusive pour la vidéo sur demande (VSD) et pour le cinéma numérique (DCI) et détient des droits de propriété sur des technologies servant à la restauration d'images numériques et à la conversion d'images 2D en images stéréoscopiques 3D. Le logiciel de l'entreprise de studios, d'équipement et de postproduction, GeneSys[MC], utilise des algorithmes avancés pour la conversion de contenus 2D en 3D destinés au grand écran et à la télévision.

2.2 Date d'acquisition

La date d'acquisition aux fins de la comptabilité est le 30 décembre 2014.

2.3 Contrepartie

La contrepartie globale versée par la Société aux fins de l'acquisition de VG est d'environ 116 M$. Le prix d'acquisition est assujetti à des ajustements postérieurs à la clôture afin de refléter la valeur de clôture d'actifs et de passifs exclus.

L'acquisition de VG a été financée au moyen d'un crédit-relais de 100 M$ (**crédit-relais**) fourni par Québecor Média inc. (**QMI**), le solde ayant été financé au moyen de l'encaisse de TVA.

Crédit-relais

Le crédit-relais a été utilisé intégralement afin de financer une partie du prix d'acquisition et des frais engagés relativement à l'acquisition de VG. Le crédit-relais n'est pas garanti et porte intérêt au taux publié sur la page CDOR marché monétaire de Reuters pour des acceptations bancaires ayant une échéance similaire à la date d'échéance applicable (**taux CDOR**), plus 2,375 % par année à l'égard des montants tirés.

Le crédit-relais vient à échéance le 30 mars 2015, lequel peut être prolongé pour une période supplémentaire de 90 jours à la demande de la Société, sous réserve d'une augmentation du taux d'intérêt, porté au taux CDOR plus 2,625 % pendant cette période de prolongation de 90 jours. Le crédit-relais prévoit le remboursement anticipé volontaire de la totalité ou d'une partie du montant tiré à la suite d'un avis donné par écrit sans prime ni pénalité, sous réserve du paiement de l'intérêt couru à la date du remboursement anticipé. Le montant ayant fait l'objet d'un tel remboursement anticipé aux termes du crédit-relais ne peut être emprunté à nouveau.

Aux termes de la convention de crédit régissant le crédit-relais, la Société est tenue d'affecter le produit net du placement de droits (au sens attribué à ce terme ci-après) aux fins du remboursement de montants dus aux termes du crédit-relais. La Société n'est pas tenue d'effectuer le remboursement anticipé de ses obligations en cours aux termes du crédit-relais dans d'autres circonstances.

Placement de droits

Afin de rembourser les montants dus aux termes du crédit-relais, TVA a l'intention d'émettre à tous les détenteurs des actions ordinaires classe A, participantes, avec droit de vote, sans valeur nominale du capital de la Société et des actions classe B, participantes, sans droit de vote, sans valeur nominale du capital de la Société (**actions classe B sans droit de vote**) en circulation des droits permettant la souscription d'actions classe B sans droit de vote du capital de la Société, pour un produit brut global d'environ 110 M$ (**placement de droits**). Les modalités particulières du placement de droits seront déterminées à une date ultérieure, mais QMI a déjà avisé TVA qu'elle conviendrait d'acheter toutes les actions classe B sans droit de vote qui n'auront pas autrement été acquises dans le cadre du placement de droits par les détenteurs de droits, sous réserve des modalités de la convention d'engagement de souscription garantie (**convention d'engagement de souscription garantie**) devant être conclue entre QMI et la Société.

2.4 Effet sur la situation financière

La direction prévoit que des synergies annuelles d'environ 2,5 M$ découleront de l'acquisition de VG et s'attend à ce que ces synergies entre les activités de la Société et celles de VG (avant l'acquisition de VG) seront réalisées sur une période de 18 mois. Ces synergies découlant de l'acquisition de VG devraient être réalisées dans les secteurs suivants :

- Réduction de l'importance des dépenses en immobilisations : la Société prévoit utiliser les studios et l'équipement de son entreprise de studios, d'équipement et de postproduction pour compléter ses installations existantes, évitant ainsi d'engager des dépenses en immobilisations qu'elle aurait autrement dû engager.

- Disponibilité des studios et des installations de postproduction pour TVA Accès inc. : TVA Accès inc., filiale en propriété exclusive indirecte de la Société exerçant des activités dans le domaine de la production commerciale, y compris les annonces publicitaires, pourrait tirer parti de l'accès aux studios et aux installations de postproduction de l'entreprise de studios, d'équipement et de postproduction; la croissance des opérations de TVA Accès inc. a historiquement été limitée par la disponibilité des studios à l'interne.

- Relations avec de grands studios américains : la Société pourrait tirer profit des relations que l'entreprise de studios, d'équipement et de postproduction a établie avec de grands studios américains dans le but de créer des occasions futures de développement de formats d'émission pour les studios américains ou d'achat/de vente de contenu auprès de studios américains.

L'effet prévu de l'acquisition de VG sur la situation financière de la Société est décrit dans les états financiers consolidés pro forma non audités de la Société mentionnés à la rubrique 3 ci-dessous.

Le 17 novembre 2014, la Société a conclu une entente avec Transcontinental inc. prévoyant l'acquisition, par la Société, de sociétés et de participations dans des sociétés qui publient 15 magazines pour une contrepartie globale d'environ 55,5 M$ payable en espèces.

Sauf comme il est décrit dans les présentes, la Société n'a actuellement pas de projet ou de proposition de changement important dans ses activités ou ses affaires internes ni dans celles de l'entreprise de studios, d'équipement et de postproduction qui pourrait avoir un effet significatif sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

2.5 Évaluations antérieures

À la connaissance de la Société, aucune opinion en matière d'évaluation n'a été obtenue au cours des douze derniers mois par VG ou la Société exigée en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une bourse canadienne ou un marché canadien à l'appui de la valeur de la contrepartie versée par la Société ou l'une de ses filiales relativement à l'acquisition de VG.

2.6 Parties à l'opération

L'acquisition de VG a été réalisée par l'intermédiaire de Montréal Studios et Équipements S.E.N.C., société en nom collectif constituée en vertu des lois du Québec le 24 octobre 2014 par la Société et sa filiale en propriété exclusive, 9311-6127 Québec inc., mais n'était pas autrement une opération avec une personne informée, une personne ayant des liens avec TVA ou un membre du même groupe que celle-ci (au sens du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*).

2.7 Date de la déclaration

Le 16 janvier 2015.

Rubrique 3 États financiers ou autre information

Les états financiers suivants, qui sont requis par la partie 8 du Règlement 51-102, sont joints aux présentes à titre d'annexe A :

Les états financiers consolidés pro forma non audités de TVA

- L'état consolidé pro forma des résultats pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2014
- L'état consolidé pro forma des résultats pour l'exercice clos le 31 décembre 2013
- Le bilan consolidé pro forma au 30 septembre 2014

Les états financiers consolidés audités de VG aux 31 janvier 2014 et 2013 et pour les exercices clos à ces dates

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de VG aux 31 octobre 2014 et 2013 et pour les périodes de neuf mois closes à ces dates

KPMG s.r.l., S.E.N.C.R.L., à titre d'auditeur de VG, n'a pas donné son consentement pour l'inclusion de son rapport dans la présente déclaration.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les énoncés figurant dans la présente déclaration qui ne sont pas des faits historiques peuvent être des énoncés prospectifs et sont assujettis à des risques importants connus et inconnus, à des incertitudes et à des hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Société au cours de périodes futures diffèrent considérablement de ceux qui sont indiqués dans les énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement par l'utilisation de termes de nature prospective comme « proposer », « s'attendre », « pouvoir », « prévoir », « avoir l'intention », « estimer », « projeter », « croire » ou par l'emploi du conditionnel ou du futur ou de la forme négative de ces termes ou des variations de ceux-ci ou de termes similaires. Des renseignements contenant des énoncés prospectifs sont présentés, entre autres endroits, sous « Effet sur la situation financière » et « États financiers ou autre information », y compris, sans s'y limiter, les énoncés se rapportant aux éléments suivants :

- l'information financière pro forma qui est fondée sur les hypothèses et assujettie aux facteurs décrits dans les états financiers consolidés pro forma non audités de la Société inclus dans la présente déclaration;
- le calendrier de réalisation et la valeur des synergies prévues, qui peuvent être touchés par un certain nombre de facteurs, dont l'efficacité des mesures d'intégration;
- les attentes relatives au calendrier et au montant des dépenses en immobilisations, qui peuvent être touchés par un certain nombre de facteurs, dont les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, ainsi que les acquisitions et aliénations futures;
- la mesure dans laquelle l'acquisition de VG a un effet relutif, qui peut subir l'incidence de la réalisation et le calendrier de réalisation des synergies et le rendement de l'exploitation de la Société, y compris la nouvelle entreprise de studios, d'équipement et de postproduction;
- les avantages prévus de l'acquisition de VG, comme les avantages tirés des économies d'échelle, la stratégie d'entreprise future, les attentes relatives aux activités qui peuvent être touchées par le rendement de la Société, y compris la nouvelle entreprise de studios, d'équipement et de postproduction;
- les attentes relatives à l'affinité stratégique et à la compatibilité de la culture de l'entreprise de studios, d'équipement et de postproduction et celles de la Société, qui peuvent être touchées par les relations futures avec les employés et le processus d'intégration;

- le lancement du placement de droits, la réalisation de celui-ci et le respect des conditions relatives à la réalisation du placement de droits et des autres opérations prévues dans la convention d'engagement de souscription garantie;

- l'emploi du produit tiré du placement de droits;

- l'approbation de l'inscription des titres offerts aux termes du placement de droits à la TSX;

- l'exposition au changement du taux de change des devises et à l'évolution des taux d'intérêt; et

- les activités commerciales prévues; les dépenses planifiées; les stratégies d'entreprise et d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques.

Les énoncés prospectifs et les renseignements prospectifs sont établis en fonction de certaines hypothèses et d'autres facteurs importants qui, s'ils s'avèrent inexacts, pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société et de son entreprise, y compris la nouvelle entreprise de studios, d'équipement et de postproduction, diffèrent considérablement des résultats, du rendement ou des réalisations futurs exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés ou renseignements. Ces énoncés et renseignements sont fondés sur de nombreuses hypothèses concernant les stratégies d'entreprise actuelles et futures et le contexte dans lequel la Société exercera ses activités dans le futur, y compris le fait que l'engagement de souscription garantie de la Société ne prenne pas fin et toute incidence que cela peut avoir sur la capacité de celle-ci de rembourser la totalité ou la quasi-totalité des montants dus aux termes du crédit-relais et le calendrier de remboursement de ceux-ci, la capacité de la Société de réaliser les avantages prévus de l'acquisition de VG et les budgets d'exploitation. Certains facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels diffèrent considérablement des attentes actuelles et de celles qui sont exprimées dans les énoncés prospectifs et les renseignements prospectifs comprennent, sans s'y limiter, le risque que nous ne soyons pas en mesure de réussir à intégrer l'entreprise de studios, d'équipement et de postproduction au sein de notre entreprise, le caractère saisonnier, les risques d'exploitation (y compris l'établissement des prix appliqués par nos concurrents et la perte de clients importants), les risques associés à l'évolution de la technologie, les risques associés au contenu de la programmation et aux coûts de production, les risques liés aux investissements, les risques de crédit, les risques associés à la réglementation gouvernementale, les risques associés à l'aide gouvernementale, l'évolution de la conjoncture économique, la fragmentation du paysage médiatique, les risques environnementaux et les risques associés à la main-d'œuvre. Bien que la Société ait tenté de cerner les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les mesures, les événements ou les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui sont exposés dans les énoncés prospectifs et renseignements prospectifs, bien d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les mesures, les événements ou les résultats ne correspondent pas aux prévisions ou aux résultats estimatifs ou prévus. Tous ces énoncés prospectifs et renseignements prospectifs sont fondés sur des hypothèses et des analyses effectuées par la direction de la Société à la lumière de son expérience et de sa perception des tendances historiques, de la situation actuelle et des faits nouveaux futurs prévus, ainsi que d'autres facteurs qu'elle juge appropriés dans les circonstances.

Les énoncés prospectifs figurant dans la présente déclaration visent à permettre aux investisseurs et au public de mieux comprendre l'environnement dans lequel la Société évolue et sont fondés sur des hypothèses que celle-ci considère comme raisonnables à la date à laquelle ils sont formulés. Les investisseurs et autres personnes doivent savoir que la liste de facteurs précédents pouvant toucher les résultats futurs n'est pas exhaustive et éviter de se fier indûment à tout énoncé prospectif.

Ces facteurs, parmi d'autres, pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des attentes de la Société exprimées dans les énoncés prospectifs figurant dans la présente déclaration; d'autres détails et descriptions de ces facteurs et d'autres facteurs sont présentés dans le rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, sous la rubrique « Risques et incertitudes ».

Les énoncés prospectifs figurant dans la présente déclaration reflètent les attentes de la Société à la date des présentes et peuvent varier après cette date. La Société nie expressément toute obligation ou intention de

mettre à jour ou de réviser des énoncés prospectifs, que ce soit par suite de nouveaux renseignements ou d'événements futurs, sauf dans la mesure prévue par les lois applicables. Les énoncés prospectifs et renseignements prospectifs figurant dans la présente déclaration sont expressément présentés sous réserve de cette mise en garde.

Le présent document contient également des états financiers consolidés pro forma non audités, tenant compte, sur une base pro forma, de l'acquisition de VG et de certaines autres opérations, s'il y a lieu. Ces états financiers consolidés pro forma non audités ont été préparés au moyen de certains états financiers respectifs de la Société et de VG, comme il est décrit plus en détail dans les notes afférentes à ces états financiers consolidés pro forma non audités. Aux fins de la préparation de ces états financiers consolidés pro forma non audités, certains reclassements ont été effectués dans les états des résultats consolidés de VG afin de les rendre conformes à la présentation adoptée par la Société, comme il est décrit plus en détail dans les notes afférentes à ces états financiers consolidés pro forma non audités. De plus, la Société a eu un accès limité aux livres et aux registres de VG et n'est pas en mesure d'évaluer ou de vérifier de manière indépendante les renseignements fournis par VG, y compris les états financiers consolidés de celle-ci qui ont servi à la préparation des états financiers consolidés pro forma non audités. Ces états financiers consolidés pro forma non audités sont présentés à des fins d'information seulement et ne sont pas nécessairement indicatifs de ce qu'auraient réellement été la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société si l'acquisition de VG et les autres opérations mentionnées dans les présentes avaient eu lieu aux dates indiquées dans celles-ci. De plus, ces états financiers consolidés pro forma non audités ne se veulent pas une prévision de la situation financière et des résultats d'exploitation futurs de la Société. À cet égard, il convient de noter que ces états financiers consolidés pro forma non audités ne tiennent pas compte i) des coûts d'intégration pouvant découler de l'acquisition de VG, ii) des synergies, des initiatives en matière de restructuration, des efficiences d'exploitation et des économies pouvant découler de l'acquisition de VG ou iii) des avantages attendus devant être tirés des initiatives de croissance de la Société. Étant donné que les états financiers consolidés pro forma non audités ont été préparés afin de refléter rétroactivement l'effet d'une opération qui a eu lieu à une date ultérieure (même si cela a été fait en respectant les pratiques généralement acceptées selon des hypothèses raisonnables), il existe des limitations inhérentes à la nature même des données pro forma. Les données comprises dans les états financiers consolidés pro forma non audités représentent seulement une simulation de l'incidence possible de l'acquisition de VG. Il faut éviter de se fier indûment à ces états financiers consolidés pro forma non audités.

ANNEXE A
ÉTATS FINANCIERS

Voir ci-joint.

États financiers consolidés pro forma non audités de

GROUPE TVA INC.

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014 et pour l’exercice terminé le 31 décembre 2013

Groupe TVA inc.

ÉTAT DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS PRO FORMA NON AUDITÉS

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

	Groupe TVA	Vision Globale	Ajustements pro forma	Notes	État des résultats consolidés pro forma
	9 mois terminés le 30 septembre 2014	9 mois terminés le 31 octobre 2014			
	3 a)	3 b)			
Revenus	309 546 $	34 246 $	- $		343 792 $
Achat de biens et services	191 508	15 444	-		206 952
Coûts liés au personnel	95 426	16 603	-		112 029
Amortissement	16 571	7 658	-		24 229
Charges financières	3 173	3 988	(1 236)	3 c), 3 d)	5 925
Gain sur réévaluation des instruments financiers	-	(4 637)	4 449	3 c)	(188)
Dépréciation d'une licence et de l'écart d'acquisition	41 000	-	-		41 000
Rationalisation des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres	109	2 214	(1 982)	3 c)	341
Perte avant impôts sur le bénéfice (recouvrement) et part de la perte dans les entreprises associées	(38 241)	(7 024)	(1 231)		(46 496)
Impôts sur le bénéfice (recouvrement)	(6 695)	(4 890)	3 266	3 e)	(8 319)
Part de la perte dans les entreprises associées	5 124	-	-		5 124
Perte nette attribuable aux actionnaires	(36 670) $	(2 134) $	(4 497) $		(43 301) $
Résultats par action de base et dilué attribuable aux actionnaires	(1,54) $				(1,82) $
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	23 771				23 771

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés pro forma non audités.

Groupe TVA inc.

ÉTAT DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS PRO FORMA NON AUDITÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par actions)

	Groupe TVA	Vision Globale	Ajustements pro forma	Notes	État des résultats consolidés pro forma
	l'exercice terminé le 31 décembre 2013	l'exercice terminé le 31 janvier 2014			
	3 a)	3 b)			
Revenus	444 816 $	56 216 $	- $		501 032 $
Achat de biens et services	253 485	25 025	-		278 510
Coûts liés au personnel	130 761	29 252	-		160 013
Amortissement	21 430	12 581	-		34 011
Charges financières	6 265	3 921	(272)	3 c), 3 d)	9 914
(Gain) perte sur réévaluation des instruments financiers	-	(10 609)	11 363	3 c)	754
Rationalisation des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres	4 865	996	-		5 861
Bénéfice (perte) avant impôts sur le bénéfice (recouvrement) et part de la perte dans les entreprises associées	28 010	(4 950)	(11 091)		11 969
Impôts sur le bénéfice (recouvrement)	6 110	(4 253)	73	3 e)	1 930
Part de la perte dans les entreprises associées	6 154	-	-		6 154
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	15 746 $	(697) $	(11 164) $		3 885 $
Résultats par action de base et dilué attribuable aux actionnaires	0,66 $				0,16 $
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	23 771				23 771

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés pro forma non audités.

Groupe TVA inc.

BILAN CONSOLIDÉ PRO FORMA NON AUDITÉ
Au 30 septembre 2014
(en milliers de dollars canadiens)

		Ajustements pro forma			Bilan
	Groupe TVA	Acquisition de Vision Globale	Coûts de transaction	Transactions de financement	consolidé pro forma
	3 a)	3 c)	3 c)	3 d)	
Actif					
Actif à court terme					
Espèces	10 279 $	(116 139) $	- $	105 860 $	- $
Débiteurs	108 752	8 290	-	-	117 042
Impôts exigibles	7 074	-	-	-	7 074
Émissions, droits de diffusion et de distribution et stocks	61 781	604	-	-	62 385
Autres éléments d'actif	3 204	1 614	-	-	4 818
	191 090	(105 631)	-	105 860	191 319
Actif à long terme					
Droits de diffusion et de distribution	36 296	-	-	-	36 296
Placements	14 246	2 628	-	-	16 874
Immobilisations	103 310	97 650	-	-	200 960
Licences et autres actifs incorporels	77 432	3 245	-	-	80 677
Écart d'acquisition	35 931	12 446	-	-	48 377
Actif au titre des prestations définies	14 515	-	-	-	14 515
Impôts différés	675	-	-	-	675
Total de l'actif	473 495 $	10 338 $	-	105 860 $	589 693 $
Passif et capitaux propres					
Passif à court terme					
Emprunts bancaires	- $	- $	- $	6 577 $	6 577 $
Créditeurs, charges à payer et provisions	75 003	6 794	2 032	-	83 829
Impôts exigibles	468	-	-	-	468
Droits de diffusion et de distribution à payer	20 629	-	-	-	20 629
Revenus reportés	8 498	2 141	-	-	10 639
Autres éléments de passif	-	918	-	-	918
Tranche à court terme de la dette	74 791	-	-	25 209	100 000
	179 389	9 853	2 032	31 786	223 060
Passif à long terme					
Dette à long terme	-	-	-	74 074	74 074
Autres éléments de passif	6 732	485	-	-	7 217
Impôts différés	15 985	-	(546)	-	15 439
	22 717	485	(546)	74 074	96 730
Capitaux propres					
Capital-actions	98 647	-	-	-	98 647
Surplus d'apport	581	-	-	-	581
Bénéfices non répartis	167 013	-	(1 486)	-	165 527
Cumul des autres éléments du résultat global	5 148	-	-	-	5 148
	271 389	-	(1 486)	-	269 903
Total du passif et des capitaux propres	473 495 $	10 338 $	- $	105 860 $	589 693 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés pro forma non audités.

Groupe TVA inc. (« Groupe TVA » ou la « Société ») est régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec). Groupe TVA est une société de communication intégrée active dans l'industrie de la télédiffusion, du cinéma et des magazines. La Société est une filiale de Québecor Média inc. (« Québecor Média ») et la société mère ultime est Québecor inc. (« Québecor »). Le siège social de la Société est situé au 1600 boulevard de Maisonneuve Est, Montréal (Québec), Canada.

1. RAPPORT D'ACQUISITION D'ENTREPRISE

Les présents états financiers consolidés pro forma non audités ont été préparés pour se conformer au Règlement 51-102 *Obligations d'information continue*, adopté par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières pour les sociétés émettrices canadiennes et pour donner effet aux transactions suivantes :

- Le 30 décembre 2014, Groupe TVA a fait l'acquisition de la presque totalité des actifs (y compris certains passifs d'exploitation assumés) de Vision Globale A.R. ltée et ses filiales (« Vision Globale ») pour un prix d'acquisition total de 116 139 000 $ en espèces (« l'acquisition de VG »). Le prix d'acquisition est assujetti à un ajustement après clôture. Vision Globale exerce ses activités dans le secteur du cinéma et de la télévision en offrant des services de location de studios et d'équipements ainsi que des services de postproduction. Les actifs acquis comprennent Mel's La Cité du Cinéma à Montréal et Studio Melrose à Saint-Hubert, lesquels accueillent des productions cinématographiques et télévisuelles autant locales qu'étrangères, notamment des superproductions américaines.
- L'acquisition de VG a été financée par une facilité de crédit-relais de 100 000 000 $ provenant de Québecor Média et conclue par Groupe TVA, et à même des espèces de 16 139 000 $. La facilité de crédit-relais vient à échéance le 30 mars 2015, avec une option de proroger pour une période additionnelle de 90 jours au gré de Groupe TVA, et porte intérêt au taux indiqué sur la page Reuters marché monétaire CDOR ce jour-là pour les acceptations bancaires ayant une échéance similaire à la date d'échéance applicable (le taux CDOR) plus 2,375 % par année. La facilité de crédit-relais n'est pas garantie et ses modalités ont été approuvées par les administrateurs indépendants de Groupe TVA.
- Relativement à l'acquisition de VG, Groupe TVA a également modifié, le 3 novembre 2014, les modalités de ses facilités de crédit bancaire afin d'augmenter la taille de son crédit renouvelable de 100 000 000 $ à 150 000 000 $, de proroger son échéance de deux ans jusqu'au 24 février 2019 et de remplacer le prêt à terme de 75 000 000 $, échéant le 11 décembre 2014, par un nouveau prêt à terme d'un montant équivalent et échéant le 3 novembre 2019. En outre, Groupe TVA a octroyé une sûreté sur l'universalité de ses biens meubles et a grevé l'immeuble abritant son siège social d'une hypothèque immobilière dans le cadre de la modification des modalités de ses facilités de crédit bancaire.

Groupe TVA prévoit émettre des droits de souscription permettant de souscrire aux actions classe B de Groupe TVA pour un produit brut total de 110 000 000 $. Les droits seraient offerts à l'ensemble des actionnaires (classe A et classe B) de Groupe TVA et le produit net de l'émission d'actions serait utilisé pour le remboursement de la facilité de crédit-relais de Québecor Média. Cette transaction potentielle n'a pas été incluse dans les présents états financiers consolidés pro forma non audités.

2. MODE DE PRÉSENTATION

Le bilan consolidé pro forma non audité de la Société au 30 septembre 2014 et les états des résultats consolidés pro forma non audités pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014 et pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 ont été préparés conformément aux principales conventions comptables de la Société présentées à la note 1 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013. Ces états financiers consolidés pro forma non audités comprennent tous les ajustements importants jugés nécessaires pour une présentation fidèle conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles que publiées par l'International Accounting Standards Board.

Les états des résultats consolidés pro forma non audités ont été préparés afin de tenir compte des transactions présentées à la note 1 comme si elles avaient été effectuées le 1er janvier 2013, et le bilan consolidé pro forma non audité donne effet aux transactions comme si elles avaient été effectuées le 30 septembre 2014. Les ajustements pro forma sont basés sur l'information disponible et les hypothèses que la direction juge raisonnable.

Les états financiers consolidés pro forma non audités sont fournis à titre d'information seulement. L'information financière pro forma n'est pas nécessairement représentative de ce que la situation financière et les résultats des activités de la Société auraient été si les transactions énoncées plus haut avaient réellement été effectuées aux dates indiquées précédemment. De plus, les états financiers consolidés pro forma non audités ne visent pas à prévoir les résultats d'exploitation futurs ou la situation financière future de la Société. À cet égard, le lecteur doit noter que ces états financiers consolidés pro forma non audités ne tiennent pas compte i) des coûts d'intégration qui peuvent être enregistrés en raison des transactions prévues dans la note 1, ii) des synergies, des mesures de restructuration, des efficacités découlant de l'exploitation et des économies de coûts qui pourraient résulter des transactions décrites dans la note 1, iii) des avantages susceptibles de découler des initiatives de croissance de la Société et iv) de toute émission de droits permettant de souscrire aux actions classe B de Groupe TVA qui pourrait se produire dans le futur, tel qu'indiqué à la note 1.

3. TRANSACTIONS, HYPOTHÈSES ET AJUSTEMENTS PRO FORMA

Les états financiers consolidés pro forma non audités donnent effet aux transactions, aux hypothèses et aux ajustements suivants :

a) Groupe TVA

Les états financiers consolidés de Groupe TVA ont été préparés conformément aux IFRS. Les états des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 et pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, ainsi que le bilan au 30 septembre 2014, proviennent des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 et des états financiers consolidés résumés non audités de la Société pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014.

3. TRANSACTIONS, HYPOTHÈSES ET AJUSTEMENTS PRO FORMA (suite)

b) Vision Globale

Les états financiers consolidés de Vision Globale ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé (« PCGR pour entreprises à capital fermé ») et comprennent un rapprochement entre les résultats selon les PCGR pour entreprises à capital fermé et les résultats selon les IFRS dans les notes afférentes aux états financiers. Les états des résultats pour l'exercice terminé le 31 janvier 2014 et pour la période de neuf mois terminée le 31 octobre 2014 proviennent des états financiers consolidés audités de Vision Globale pour l'exercice terminé le 31 janvier 2014 et des états financiers consolidés résumés non audités de Vision Globale pour la période de neuf mois terminée le 31 octobre 2014 qui, dans les deux cas, comprennent un rapprochement entre les résultats selon les PCGR pour entreprises à capital fermé et les résultats selon les IFRS à la note 21 et à la note 15, respectivement, de ces états financiers consolidés.

Certains reclassements ont également été effectués dans les états des résultats de Vision Globale pour se conformer à la présentation adoptée par Groupe TVA.

c) Acquisition de la presque totalité des actifs de Vision Globale (y compris certains passifs d'exploitation assumés) pour un prix d'acquisition total de 116 139 000 $ en espèces

Bilan

L'acquisition de Vision Globale a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition en vertu de laquelle l'écart d'acquisition résultant initialement d'une acquisition d'entreprise est évalué et comptabilisé comme étant l'excédent de la juste valeur de la contrepartie versée sur la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés.

La répartition préliminaire du prix d'acquisition dans ces états financiers consolidés pro forma non audités a été déterminée sur la base de l'hypothèse que la juste valeur des actifs acquis (à l'exception des actifs corporels à long terme) et des passifs assumés dans le cadre de l'entente d'achat d'actifs était égale à leur valeur comptable au 31 octobre 2014. La juste valeur des actifs corporels à long terme est basée sur la valeur convenue par les parties dans le cadre de l'entente d'achat d'actifs. La détermination de la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés reste à compléter. Par conséquent, la répartition finale du prix d'acquisition pourrait différer de façon significative de l'information présentée dans ces états financiers consolidés pro forma non audités, y compris, entre autres, la répartition entre les actifs acquis, les passifs assumés et l'écart d'acquisition, et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles. La Société finalisera la répartition du prix d'acquisition dès que la direction de la Société aura recueilli toutes les informations importantes disponibles et considérées comme nécessaires pour déterminer la juste valeur des actifs et des passifs assumés dans le cadre de cette acquisition d'entreprise.

3. TRANSACTIONS, HYPOTHÈSES ET AJUSTEMENTS PRO FORMA (suite)

c) Acquisition de la presque totalité des actifs de Vision Globale (y compris certains passifs d'exploitation assumés) pour un prix d'acquisition total de 116 139 000 $ en espèces (suite)

Bilan (suite)

Le rapprochement entre les actifs et passifs du bilan non audité condensé consolidé de Vision Globale au 31 octobre 2014 et la répartition préliminaire du prix d'acquisition de Vision Globale se détaille comme suit :

(en milliers)	Vision Globale au 31 octobre 2014 (note 3 b))		Ajustements		Répartition préliminaire du prix d'acquisition [4]	
Actifs						
Débiteurs [1]	10 983	$	(2 693)	$	8 290	$
Impôts sur le bénéfice [1]	145		(145)		–	
Stocks	604		–		604	
Autres éléments d'actif [1]	1 617		(3)		1 614	
Placements	2 628		–		2 628	
Immobilisations [2]	96 593		1 057		97 650	
Actifs incorporels	3 245		–		3 245	
Écart d'acquisition	1 038		11 408		12 446	
Deferred income taxes [1]	1 107		(1 107)		–	
	117 960		8 517		126 477	
Passifs						
Emprunts bancaires [3]	1 969		(1 969)		–	
Créditeurs, charges à payer et provisions [3]	10 850		(4 056)		6 794	
Revenus différés	2 141		–		2 141	
Autres éléments du passif à court terme	918		–		918	
Dette (tranches à court et long terme) [3]	66 641		(66 641)		–	
Autres éléments de passif à long terme	485		–		485	
Actions rachetables [3]	23 094		(23 094)		–	
Prêt à l'actionnaire ultime [3]	463		(463)		–	
	106 561		(96 223)		(10 338)	
Actifs nets acquis					**116 139**	**$**
Contrepartie						
Espèces					**116 139**	**$**

1. Ajustements relatifs aux actifs qui ne sont pas acquis selon l'entente d'achat d'actifs.
2. Ajustements reflétant la valeur convenue par les parties dans le cadre de l'entente d'achat d'actifs.
3. Ajustements relatifs aux passifs qui ne sont pas assumés selon l'entente d'achat d'actifs.
4. Le prix d'acquisition est assujetti à un ajustement après clôture.

3. TRANSACTIONS, HYPOTHÈSES ET AJUSTEMENTS PRO FORMA (suite)

c) Acquisition de la presque totalité des actifs de Vision Globale (y compris certains passifs d'exploitation assumés) pour un prix d'acquisition total de 116 139 000 $ en espèces (suite)

Bilan (suite)

Groupe TVA a engagé des coûts de transaction – principalement liés à des droits de mutation sur des immeubles, relativement à l'acquisition de VG. Ainsi, les créditeurs ont été augmentés de 2 032 000 $ et le passif d'impôts différés a été diminué de 546 000 $, alors que l'impact net de 1 486 000 $ a été enregistré en réduction des bénéfices non répartis.

États des résultats

Les charges financières liées à la dette de Vision Globale et le gain sur évaluation de l'option de conversion liée au prêt convertible subordonné de Vision Globale ont été éliminés puisque ces passifs ne sont pas assumés par Groupe TVA dans le cadre de l'acquisition de VG. Le gain sur réévaluation de la composante passif des actions rachetables de Vision Globale a également été renversé à la suite de cette transaction. Enfin, les coûts de transaction engagés par Groupe TVA pour l'acquisition de VG n'ont pas été considérés puisqu'ils ne sont pas récurrents, tandis que les coûts de transaction engagés par Vision Globale dans le cadre de la vente de ses activités à Groupe TVA ont été renversés. Par conséquent, les ajustements pro forma suivants ont été comptabilisés :

- Les charges financières ont été diminuées de 3 897 000 $ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 et de 3 955 000 $ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014.
- Le gain sur réévaluation des instruments financiers a été diminué de 11 363 000 $ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 et de 4 449 000 $ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014.
- La restructuration des activités d'exploitation, la dépréciation d'actifs et autres coûts ont été diminués de 1 982 000 $ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014.

Les dépenses d'amortissement présentées aux états des résultats de Vision Globale pour l'exercice terminé le 31 janvier 2014 et la période de neuf mois terminé le 31 octobre 2014 ont été utilisées pour estimer l'amortissement des actifs corporels et incorporels découlant de l'acquisition de VG. L'amortissement pourrait différer de façon significative de l'information présentée dans les états financiers consolidés pro forma non audités puisque la Société n'a pas complété la revue des méthodes d'amortissement, des valeurs résiduelles et des durées d'utilité des actifs corporels et incorporels, également assujettis aux ajustement finaux à la répartition du prix d'acquisition.

d) Transactions de financement relatives à l'acquisition de Vision Globale

Bilan

Le 3 novembre 2014, Groupe TVA a modifié les modalités de ses facilités de crédit bancaire afin d'augmenter la taille de son crédit renouvelable de 100 000 000 $ à 150 000 000 $, de proroger son échéance de deux ans jusqu'au 24 février 2019 et de remplacer le prêt à terme de 75 000 000 $, échéant le 11 décembre 2014, par un nouveau prêt à terme d'un montant équivalent et échéant le 3 novembre 2019. Par conséquent, le prêt à terme de Groupe TVA a été reclassé comme une dette à long terme et les frais de financement de 717 000 $ liés aux modifications des facilités de crédit ont été enregistrés en augmentation des emprunts bancaires et en réduction de la dette.

Le 30 décembre 2014, Groupe TVA a financé l'acquisition de Vision Globale par une nouvelle facilité de crédit-relais de 100 000 000 $ provenant de Québecor Média et conclue par Groupe TVA et à même des espèces de 16 139 000 $. L'écart de 5 860 000 $ entre les espèces utilisées pour financer l'acquisition de VG et le solde des espèces de Groupe TVA au 30 septembre 2014 a été présenté comme emprunts bancaires.

3. TRANSACTIONS, HYPOTHÈSES ET AJUSTEMENTS PRO FORMA (suite)

d) Transactions de financement relatives à l'acquisition de Vision Globale (suite)

États des résultats

Les ajustements pro forma ont été comptabilisés afin d'augmenter les charges financières de 3 625 000 $ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 et de 2 719 000 $ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014.

e) Impôts sur le bénéfice

États des résultats

Les ajustements pro forma représentent l'incidence fiscale de tous les ajustements pro forma énoncés plus haut sur l'état des résultats et comprennent aussi des ajustements pour exclure les conséquences fiscales enregistrées par Vision Globale au cours de la période de neuf mois terminée le 31 octobre 2014 et directement liées à l'acquisition de VG. Ces ajustements ont entraîné une augmentation de la charge d'impôts sur le bénéfice de 73 000 $ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 et de 3 266 000 $ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014.

États financiers consolidés de

VISION GLOBALE A.R. LTÉE/ A.R. GLOBAL VISION LTD.

pour l'exercice clos le 31 janvier 2014

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG
Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux administrateurs de Vision Globale A.R. Ltée/A.R. Global Vision Ltd.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Vision Globale A.R. Ltée/A.R. Global Vision Ltd., qui comprennent le bilan consolidé au 31 janvier 2014, les états consolidés des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KPMG International »), entité suisse.
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Vision Globale A.R. Ltée/A.R. Global Vision Ltd. au 31 janvier 2014, ainsi que de ses résultats d'exploitation consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Autre point

Nous avons effectué notre audit dans le but de nous former une opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble. Les informations supplémentaires contenues dans la note 21 ont été présentées pour permettre l'exécution d'analyse plus poussées, mais elles ne doivent pas obligatoirement figurer dans les états financiers consolidés. Ces informations ont été soumises aux procédures d'audit appliquées lors de l'audit des états financiers consolidés et, à notre avis, elles donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle par rapport aux états financiers consolidés pris dans leur ensemble.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 20 afférente aux états financiers consolidés, qui indique que le 30 décembre 2014 la société a vendu la quasi-totalité de ses actifs (incluant certains passifs d'exploitation) pour une considération en espèces de 116 139 000 $.

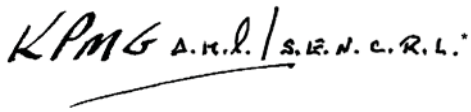

Le 9 janvier 2015

Montréal, Canada

*CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A105973

VISION GLOBALE A.R. LTÉE/A.R. GLOBAL VISION LTD.

États financiers consolidés

Exercice clos le 31 janvier 2014

États financiers

Bilan consolidé 1

État consolidé des résultats et des bénéfices non répartis 3

État consolidé des flux de trésorerie 4

Notes afférentes aux états financiers consolidés 5

Les présents états financiers sont établis conformément aux PCGR canadiens applicables aux entreprises à capital fermé, qui sont les normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé formant la partie II du Manuel des comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »).

Les règles en matière de comptabilisation, d'évaluation et d'information à fournir des PCGR canadiens applicables aux entreprises à capital fermé sont différentes de celles des PCGR canadiens applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public, qui sont les normes internationales d'information financière intégrées au *Manuel de CPA Canada*.

Les états financiers pro forma inclus dans le document comprennent les ajustements relatifs à Vision Globale A.R. Ltée/A.R. Global Vision Ltd. et présentent l'information pro forma établie selon des principes compatibles avec les principes comptables appliqués par Groupe TVA inc.

VISION GLOBALE A.R. LTÉE/A.R. GLOBAL VISION LTD.

Bilan consolidé

31 janvier 2014, avec informations comparatives de 2013

	2014	2013
Actif		
Actif à court terme		
Débiteurs (note 4)	9 231 923 $	22 835 263 $
Aide gouvernementale à recevoir (note 5)	5 320 087	3 104 570
Impôts sur les bénéfices à recevoir	366 726	503 288
Stocks de fourniture	613 024	635 103
Frais payés d'avance	365 839	392 936
Avances à recevoir de sociétés (note 6)	1 921 268	1 743 410
	17 818 867	29 214 570
Dépôts	39 944	72 277
Soldes à recevoir sur cession d'immobilisations portant intérêt au taux de 6 %, remboursable en 36 versements de 8 226 $, échéant en septembre 2013	–	64 354
Placements (note 7)	1 095 000	200 000
Immobilisations corporelles (note 8)	101 068 588	103 508 027
Actifs incorporels (note 9)	4 136 618	6 924 255
Écart d'acquisition	1 037 264	815 084
	125 196 281 $	140 798 567 $

	2014	2013
Passif et avoir des actionnaires		
Passif à court terme		
Découvert bancaire	1 642 430 $	157 660 $
Emprunt bancaire (note 10)	3 118 307	160 000
Créditeurs et charges à payer (note 11)	11 875 286	10 971 080
Billet à payer à la société actionnaire de contrôle, sans intérêts et remboursable le 7 février 2013	–	2 000 000
Tranche à court terme des produits reportés	1 999 353	1 707 910
Tranche à court terme des dettes à long terme (note 12)	6 731 013	7 090 739
Tranche à court terme des obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 13)	188 849	196 000
	25 555 238	22 283 389
Produits reportés	–	3 300 000
Dettes à long terme (note 12)	53 390 681	53 884 345
Instrument dérivé sur swap de taux d'intérêt (note 19 c))	754 091	–
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 13)	203 846	210 757
Actions rachetables (note 14 c))	26 137 120	38 906 400
Impôts futurs	3 783 772	7 983 601
Billet à payer à l'actionnaire ultime subordonné portant intérêt au taux de 10 %, incluant des intérêts capitalisés de 33 000 $ (note 20)	433 000	–
	110 257 748	126 568 492
Avoir des actionnaires		
Capital-actions (note 14)	4 777 737	4 777 737
Surplus d'apport	177 724	177 724
Bénéfices non répartis	9 983 072	9 274 614
	14 938 533	14 230 075
Continuité d'exploitation (note 1)		
Engagements et éventualités (note 17)		
Événements postérieurs à la date du bilan (note 20)		
	125 196 281 $	140 798 567 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil,

(Signé) Mathieu Lefebvre, administrateur

(Signé) Claude Rhéaume, administrateur

VISION GLOBALE A.R. LTÉE/A.R. GLOBAL VISION LTD.

État consolidé des résultats et des bénéfices non répartis

Exercice clos le 31 janvier 2014, avec informations comparatives de 2013

	2014	2013
Revenus		
Post-production cinématographique	23 816 853 $	39 091 226 $
Location	32 399 083	1 273 207
	56 215 936	40 364 433
Coût des ventes	33 736 416	16 888 157
	22 479 520	23 476 276
Charges		
Frais de vente et d'administration	20 540 478	11 907 327
Amortissement des immobilisations corporelles	9 261 984	3 543 670
Amortissement des actifs incorporels	3 319 194	4 095 893
Frais financiers (note 15)	(8 093 884)	15 866 200
Perte sur cession d'immobilisations	19 828	–
Dévaluation de l'écart d'acquisition	10 000	–
Gain résultant d'acquisition d'entreprises à des conditions avantageuses (note 3)	–	(19 284 090)
Frais de transaction (note 3)	–	1 296 171
Radiation des avances à recevoir (note 6)	840 466	3 727 000
Radiation des placements (note 7)	1 226 266	–
Reprise de valeur sur avances à recevoir de sociétés	(1 100 000)	–
Autres	–	405 819
(Perte) bénéfice avant les impôts sur le bénéfice	(3 544 812)	1 918 286
Impôts sur le bénéfice		
Exigibles	–	(6 924)
Futurs	(4 253 270)	(580 944)
	(4 253 270)	(587 868)
Bénéfice net pour l'exercice	708 458	2 506 154
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	9 274 614	8 717 566
Prime sur rachat d'actions de catégorie A	–	(1 949 106)
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	9 983 072 $	9 274 614 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

VISION GLOBALE A.R. LTÉE/A.R. GLOBAL VISION LTD.

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 janvier 2014, avec informations comparatives de 2013

	2014	2013
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net de l'exercice	708 458 $	2 506 154 $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	9 261 984	3 543 670
Amortissement des actifs incorporels	3 319 194	4 095 893
Radiation des avances à recevoir	840 466	3 727 000
Radiation de placements dans des actions privilégiées de sociétés	1 226 264	–
Perte sur cession d'immobilisations	19 828	–
Variation du passif dérivé sur swap de taux d'intérêt	754 091	–
Dévaluation de l'écart d'acquisition	10 000	–
Récupération de prêts	(1 100 000)	–
Amortissement des frais de financement reportés	87 217	96 099
Intérêts et primes capitalisés dans les dettes à long terme	(60 469)	(110 002)
Intérêts créditeurs capitalisés dans les avances à recevoir	–	(289 577)
Intérêt non payé sur billet à l'actionnaire ultime	33 000	–
Impôts futurs	(4 253 270)	(580 944)
Gain sur acquisition d'entreprises à des conditions avantageuses	–	(19 284 090)
(Gain) perte sur la réévaluation des actions rachetables	(12 769 280)	15 355 174
Variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 16 a))	12 551 885	(10 175 608)
	10 629 368	(1 116 231)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Augmentation nette du découvert bancaire	1 483 859	157 660
Augmentation (diminution) nette de l'emprunt bancaire	2 958 307	(511 000)
Augmentation des dettes à long terme	6 269 077	60 000 000
Frais de financement payés	(75 000)	(285 135)
Remboursement des dettes à long terme	(7 276 071)	(6 222 089)
Remboursement des obligations découlant de contrats de location-acquisition	(202 291)	(310 121)
Billet à payer à l'actionnaire ultime	400 000	–
Remboursement du billet à payer émis dans le cadre d'un rachat d'actions	(2 000 000)	–
Émission de capital-actions	–	22 000 000
Frais d'émission d'actions payés	–	(429 105)
	1 557 881	74 400 210
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 017 296)	(1 871 630)
Crédits d'impôt reçus sur acquisition d'immobilisations	161 658	330 331
Acquisition d'actifs incorporels	(2 931 557)	(4 286 526)
Augmentation des avances à recevoir	(1 737 973)	(1 250 000)
Encaissement des avances à recevoir	1 819 649	2 000 075
Diminution (augmentation) des dépôts	32 333	(21 282)
Produits de disposition sur cession d'immobilisations	28 298	–
Encaissement des soldes à recevoir sur cession d'immobilisations	103 138	127 697
Placement dans des actions privilégiées de sociétés	(2 125 000)	–
Rachat d'actions privilégiées d'une société	3 734	–
Augmentation des billets à recevoir de l'actionnaire ultime	(24 233)	–
Acquisition d'entreprises (note 3)	(500 000)	(69 776 123)
	(12 187 249)	(74 747 458)
Diminution nette de la trésorerie	–	(1 463 479)
Trésorerie au début de l'exercice	–	1 463 479
Trésorerie à la fin de l'exercice	– $	– $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Vision Globale A.R. Ltée/A.R. Global Vision Ltd. (la « société »), constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, exerce ses activités dans le domaine de la post-production cinématographique et, depuis le 14 décembre 2012, offre la location d'espaces et d'équipements spécialisés destinés au tournage de films.

1. Continuité d'exploitation

Les états financiers consolidés ont été dressés par la société sur la base de la continuité de l'exploitation dans un avenir prévisible et selon sa capacité à réaliser ses actifs et à régler ses passifs à leurs échéances dans le cours normal de ses activités.

Considérant la transaction de vente de ses actifs et activités conclue le 30 décembre 2014 (voir note 20), la capacité pour la société de réaliser ses actifs et de régler ses passifs à leurs échéances n'est pas mise en doute.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé (« NCECF »). Les principales méthodes comptables de la société sont les suivantes :

a) Règles de présentation

Ces états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et ceux de ses filiales détenues à 100 %, Vision Globale Services Créatifs inc., Citélab inc., ainsi que Zapimage inc. pour la période comprise entre le 1er mai et le 30 août 2013. Zapimage inc. a été liquidée dans la société en date du 30 août 2013.

Les opérations intersociétés et soldes réciproques ont tous été éliminés lors de la consolidation.

b) Stocks de fourniture

Les stocks de fourniture sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

2. Principales méthodes comptables (suite)

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'aide gouvernementale réclamée. Les immobilisations corporelles louées en vertu des contrats de location-acquisition sont initialement comptabilisées à la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles selon ces contrats, aux dates d'entrée en vigueur de ces contrats. Les immobilisations corporelles sont amorties selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

Actif	Méthode	Taux/période
Bâtiments	Dégressif	4 %
Équipement électronique	Dégressif	10 % - 40 %
Équipements destinés au tournage de films	Dégressif	12,5 % - 30 %
Matériel informatique	Dégressif	30 %
Mobilier et agencement	Dégressif	20 % - 30 %
Améliorations locatives	Linéaire	Moindre de la vie utile et la durée du bail

d) Actifs incorporels

Les actifs incorporels acquis individuellement ou comme éléments d'un groupe d'autres actifs sont initialement constatés et évalués au coût. Le coût d'un groupe d'actifs incorporels acquis lors d'une opération, est imputé aux actifs individuels acquis, selon leurs justes valeurs relatives. Le coût des actifs incorporels développés en interne inclut les frais de développement directs et la tranche des frais généraux qui est directement attribuable à l'activité de développement. Les coûts engagés pour accroître le potentiel de service d'un actif incorporel représentent une amélioration et sont capitalisés. Les coûts engagés pour le maintien du potentiel de service d'un actif incorporel sont passés en charges, au fur et à mesure.

Les actifs incorporels ayant une durée de vie utile limitée sont amortis sur leur durée de vie utile. La méthode d'amortissement et la durée de vie utile estimative des actifs incorporels, qui sont réexaminées chaque année, se présentent comme suit :

Actif	Méthode	Période
Logiciels	Linéaire	5 ans
Contrat d'exclusivité	Linéaire	3 ans
Droits d'attestation	Linéaire	3 ans
Entente de non-concurrence	Linéaire	5 ans

2. Principales méthodes comptables (suite)

e) Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme, lesquels englobent les immobilisations corporelles et les actifs incorporels dont la durée de vie est limitée, sont soumis à un test de dépréciation afin d'établir s'ils ont subi une perte de valeur lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque les flux de trésorerie futurs non actualisés estimatifs devant résulter de l'utilisation et de la sortie éventuelle d'un actif ou groupe d'actifs sont moindres que la valeur comptable de cet actif ou groupe d'actifs. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant le montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif ou groupe d'actifs sur sa juste valeur, cette dernière étant établie au moyen des flux de trésorerie actualisés ou des valeurs d'expertise.

f) Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition est le montant résiduel représentant l'excédent du prix d'achat d'une entreprise acquise par rapport à la somme des montants attribués aux actifs acquis, moins les passifs pris en charge, selon leurs justes valeurs. L'écart d'acquisition est rattaché, à la date du regroupement d'entreprises, aux unités d'exploitation de la société qui sont censées profiter des synergies découlant du regroupement d'entreprises.

L'écart d'acquisition n'est pas amorti. Il fait l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable de l'unité d'exploitation à laquelle l'écart d'acquisition est rattaché excède sa juste valeur. Le test de dépréciation est un test en une étape suivant lequel la perte de valeur correspond à la différence entre la juste valeur de l'unité d'exploitation et sa valeur comptable. Les pertes de valeur ne sont pas reprises au cours des années ultérieures.

g) Aide gouvernementale

La société soumet périodiquement des demandes d'aide financière dans le cadre des programmes d'aide gouvernementale auxquels elle est admissible. L'aide gouvernementale qui se rapporte aux dépenses en immobilisations est inscrite en réduction du coût des actifs concernés. L'aide gouvernementale qui se rapporte aux frais de recherche et de développement est inscrite en réduction des dépenses faites à ce titre au cours de l'exercice envisagé, lorsque ces dépenses sont engagées.

2. Principales méthodes comptables (suite)

h) Constatation des produits

La société constate les produits post-production cinématographique lorsque les services ont été rendus, que le client devient propriétaire des biens et assume le risque de perte, que le recouvrement de la créance connexe est probable, qu'il y a des preuves convaincantes de l'existence d'un accord et que le prix de vente est déterminé ou déterminable. Les rendus et les réfractions estimatifs sont comptabilisés à titre de réduction des produits, au moment de la constatation des produits. Les estimations sont fondées sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs pertinents.

Sur certains produits découlant de contrats de post-production cinématographique à prix fixe, la société constate les revenus selon la méthode de l'avancement des travaux. Le degré d'achèvement est déterminé d'après les heures travaillées comparativement aux heures totales estimées sur la durée du contrat. Les heures travaillées constituent la mesure de la performance la plus raisonnablement déterminable et liée le plus directement possible aux activités essentielles à l'exécution du contrat. Si le total estimatif des coûts afférents à un contrat laisse entrevoir une perte, une provision correspondant au montant total de la perte prévue est constituée.

Les loyers provenant de contrats de location-exploitation sont imputés aux résultats sur la durée du bail au fur et à mesure qu'ils deviennent exigibles.

Les revenus reportés sont des fonds reçus en avance au titre de contrats conclus avec des clients pour des services qui ne sont pas encore rendus.

i) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments dérivés autonomes qui ne sont pas désignés comme éléments constitutifs d’une relation de couverture admissible et les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a décidé de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La société n’a pas décidé de comptabiliser d’instruments financiers à leur juste valeur.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l’acquisition d’instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu’ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l’acquisition et des frais de financement, qui sont amortis selon la méthode de l’amortissement linéaire sur la durée des dettes auxquelles ils se rapportent.

2. Principales méthodes comptables (suite)

i) Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice pour permettre de déterminer s'il y a des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, la société détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie prévus, la société ramène la valeur comptable de l'actif au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation qu'elle s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances donnent lieu à une reprise au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

j) Impôts sur les bénéfices

La société comptabilise ses impôts sur les bénéfices selon la méthode axée sur le bilan, suivant laquelle des actifs et des passifs d'impôts futurs sont constatés pour tenir compte des incidences fiscales futures des écarts entre les valeurs comptables des actifs et des passifs existants, aux fins des états financiers consolidés, et leurs valeurs fiscales respectives. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés d'après les taux d'imposition qui sont en vigueur ou pratiquement en vigueur et qui devraient s'appliquer lorsque les actifs seront réalisés ou les passifs réglés. L'effet d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts futurs est porté aux résultats de l'exercice dans lequel tombe la date à compter de laquelle cette modification entre en vigueur ou devient pratiquement en vigueur. Une provision pour moins-value est inscrite au titre de tout actif d'impôts futurs dans le cas où il est plus probable qu'improbable qu'il ne sera pas réalisé.

2. Principales méthodes comptables (suite)

k) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers consolidés conformes aux NCECF exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les valeurs comptables des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les valeurs comptables des produits et des charges de l'exercice. Les éléments significatifs pouvant donner lieu à de telles estimations et hypothèses sont notamment la détermination de la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, aux fins du calcul de l'amortissement, la détermination de la juste valeur des avances à recevoir et des éléments d'actif et de passif lors de regroupements d'entreprises, la provision pour moins-value des créances, des stocks et des impôts futurs, l'évaluation des instruments financiers et l'évaluation des actions rachetables au gré de certains détenteurs (voir note 14). Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Acquisition d'entreprises

Le 1er mai 2013, la société a acquis la totalité des actions de Zapimage inc., une société oeuvrant dans le même secteur que la société pour une contrepartie en espèces de 500 000 $. La société a aussi engagé des coûts relatifs à la transaction d'un montant de 22 000 $ qui ont été comptabilisés dans les résultats de l'exercice. La société a comptabilisé cette acquisition selon la méthode de l'acquisition et elle a consolidé les résultats de Zapimage inc. à partir de la date d'acquisition.

3. Acquisition d'entreprises (suite)

Le tableau suivant résume la juste valeur estimative des actifs acquis et des passifs pris en charge à la date d'acquisition :

Actifs acquis	
Trésorerie	911 $
Débiteurs	31 422
Impôts sur les bénéfices à recevoir	5 399
Frais payés d'avance	5 862
Immobilisations	508 657
Écart d'acquisition	232 180
	784 431
Passifs pris en charge	
Créditeurs et charges à payer	28 875
Passif d'impôts futurs	53 700
Dette à long terme	201 856
	284 431
Actifs nets acquis	500 000 $
Contrepartie	
Espèces	500 000 $

Le 14 décembre 2012, la société a acquis la totalité des actifs de Locations Michel Trudel inc., Cité du Cinéma (MEL) inc. et 9043-3061 Québec inc. Le prix d'achat était de 70 000 000 $. La société a aussi engagé des coûts relatifs à la transaction d'un montant de 1 296 171 $ qui ont été comptabilisés dans les résultats. La société a comptabilisé cette acquisition selon la méthode de l'acquisition, et elle a consolidé les résultats des opérations de Locations Michel Trudel inc., Cité du Cinéma (MEL) inc. et 9043-3061 Québec inc. à partir de la date d'acquisition.

3. Acquisition d'entreprises (suite)

Le tableau suivant résume la juste valeur estimative des actifs acquis et des passifs pris en charge à la date d'acquisition :

Actifs acquis	
Débiteurs	582 744 $
Stocks	311 957
Immobilisations	93 443 750
Actifs incorporels	2 936 674
	97 275 125
Passifs pris en charge	
Créditeurs et charges à payer	1 118 578
Passif d'impôts futurs	7 096 334
	8 214 912
Actifs nets acquis	89 060 213 $
Contrepartie	
Espèces	70 000 000 $
Ajustements à recevoir pour fonds de roulement à la date de clôture	(223 877)
	69 776 123 $
Gain résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses	19 284 090 $

4. Débiteurs

	2014	2013
Clients	9 377 859 $	25 246 643 $
Taxes sur la consommation à recevoir	1 299 512	–
Intérêt à recevoir sur avances à recevoir de sociétés	119 975	–
Tranche à court terme des soldes à recevoir sur cession d'immobilisations	53 058	91 842
Billet à recevoir d'une société actionnaire, sans intérêt ni modalités de remboursement	77 396	–
Billet à recevoir de l'actionnaire ultime, sans intérêt ni modalités de remboursement	24 233	77 396
	10 952 033	25 415 881
Provision pour mauvaises créances	(1 720 110)	(2 580 618)
	9 231 923 $	22 835 263 $

5. Aide gouvernementale à recevoir

La société est admissible à des aides gouvernementales qui incluent les crédits Multimédia (« CMM »), les crédits d'impôt à la recherche et au développement (« Crédits R&D »), les subventions pour services de doublage (« Subvention doublage »), les crédits pour les services de production cinématographique (« CSPC ») et les crédits d'impôt à l'investissement (« CII »). L'aide gouvernementale à recevoir au 31 janvier 2014 se détaille ainsi :

	CMM	Crédits R&D	Subvention doublage	CSPC	CII	Total
Solde au 31 janvier 2013	2 750 000 $	– $	192 912 $	– $	161 658 $	3 104 570 $
Nouvelles réclamations au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2014	1 218 603	–	8 149	3 529 384	236 486	4 992 622
Ajustement des crédits au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2014	94 279	5 734	(4 734)	–	–	95 279
Encaissement au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2014	(2 594 279)	(5 734)	(110 713)	–	(161 658)	(2 872 384)
Solde au 31 janvier 2014	1 468 603 $	– $	85 614 $	3 529 384 $	236 486 $	5 320 087 $

5. Aide gouvernementale à recevoir (suite)

La société a obtenu un visa d'admissibilité du ministère des Finances, attestant qu'elle exerce principalement des activités admissibles dans un immeuble désigné situé dans la Cité du Multimédia. Ce visa d'admissibilité s'est terminé en juillet 2013. De plus, elle a reçu diverses subventions. L'aide gouvernementale totale relative aux crédits d'impôt de la Cité du Multimédia et aux autres subventions réclamées s'élève à 1 321 978 $ (3 168 949 $ en 2013) et est comptabilisée en réduction du coût des ventes.

En mars 2014, la société a obtenu de la Société de développement des entreprises culturelles (« SODEC ») une attestation pour un des projets de la société qui se qualifie comme projet admissible selon des dispositions relatives au crédit d'impôt remboursable pour les services de production cinématographique. L'aide gouvernementale relative à ce crédit d'impôt réclamée s'élève à 3 529 384 $ (néant en 2013) et est comptabilisée en réduction du coût des ventes.

6. Avances à recevoir de sociétés

	2014	2013
Billet à terme d'un montant initial de 1 250 000 $, dont 1 000 000 $ a été radié durant l'exercice 2013 et 1 000 000 $ a fait l'objet d'une reprise de valeur durant l'exercice 2014, garanti par un acte d'hypothèque universelle mobilière, portant intérêt au taux de 12 %, encaissé en mars 2014	1 000 000 $	250 000 $
Montant additionnel encaissé en mars 2014 suite à la radiation d'un billet à terme au cours de l'exercice 2013	100 000	–
Avance d'un montant initial de 628 850 $, portant intérêt à un taux de 12,00 %, remboursable par la réception des crédits d'impôt relatifs à un film réalisé par l'emprunteur	528 850	–
Avance d'un montant initial de 292 418 $, portant intérêt à un taux de 12,68 %, remboursable par la réception des crédits d'impôt relatifs à un film réalisé par l'emprunteur	292 418	–
Billet à terme d'un montant initial de 3 700 000 $, incluant des intérêts capitalisés d'un montant de néant (118 797 $ en 2013) dont 2 477 000 $ a été radié durant l'exercice 2013, encaissé durant l'exercice	–	770 438
Prêt à recevoir d'un montant initial de 1 828 000 $ dont 23 761 $ a été radié au cours de l'exercice 2014, sans garantie, sans intérêts, remboursable en un dernier versement une fois que l'emprunteur reçoit des crédits d'impôt, encaissé durant l'exercice	–	722 972
	1 921 268 $	1 743 410 $

7. Placements

	2014	2013
Placement dans 600 000 actions privilégiées d'une société, au coût de 1 $ par action, rachetables au gré de la société par les profits générés par la production d'un film	600 000 $	– $
Placement dans 1 100 000 actions privilégiées avec droit de vote d'une société, au coût de 1 $ par action, dont 605 000 $ a été radié durant l'exercice, rachetables au gré du détenteur par la réception des crédits d'impôt relatifs aux projets réalisés par la société	495 000	–
Placement dans 200 000 actions privilégiées sans droit de vote d'une société, au coût de 1 $ par action, dont 196 266 $ a été radié durant l'exercice, rachetables au gré du détenteur par les profits générés par la production d'un fil	–	200 000
	1 095 000 $	200 000 $

8. Immobilisations corporelles

			2014
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	8 702 797 $	– $	8 702 797 $
Bâtiments	55 608 850	2 378 078	53 230 772
Équipements destinés au tournage de films	33 938 031	4 848 926	29 089 105
Équipement électronique	25 330 519	17 651 291	7 679 228
Matériel informatique	3 227 669	3 076 711	150 958
Mobilier et agencement	2 967 026	1 418 208	1 548 818
Améliorations locatives	4 493 539	3 984 558	508 981
	134 268 431	33 357 772	100 910 659
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition			
Équipement électronique	251 398	93 469	157 929
	134 519 829 $	33 451 241 $	101 068 588 $

8. Immobilisations corporelles (suite)

Approximativement 93 000 000 $ de ces actifs sont destinés à la location des espaces et équipements de tournage de films.

	2013		
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	8 311 541 $	– $	8 311 541 $
Bâtiments	54 788 784	186 073	54 602 711
Équipements destinés au tournage de films	30 113 875	818 774	29 295 101
Équipement électronique	24 280 602	15 540 737	8 739 865
Matériel informatique	3 182 991	3 021 589	161 402
Mobilier et agencement	2 524 885	961 173	1 563 712
Améliorations locatives	4 402 916	3 630 462	772 454
	127 605 594	24 158 808	103 446 786
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition			
Équipement électronique	238 570	177 329	61 241
	127 844 164 $	24 336 137 $	103 508 027 $

9. Actifs incorporels

	2014		
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Logiciels	3 322 044 $	2 278 585 $	1 043 459 $
Contrats d'exclusivité	4 861 900	4 059 347	802 553
Droits d'attestation	1 022 874	1 022 874	–
Entente de non-concurrence	2 936 674	646 068	2 290 606
	12 143 492 $	8 006 874 $	4 136 618 $

9. Actifs incorporels (suite)

	2013		
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Logiciels	2 790 745 $	1 745 090 $	1 045 655 $
Contrats d'exclusivité	4 861 900	1 969 735	2 892 165
Droits d'attestation	1 022 874	899 696	123 178
Entente de non-concurrence	2 936 674	73 417	2 863 257
	11 612 193 $	4 687 938 $	6 924 255 $

10. Emprunt bancaire

La société dispose d'un prêt à terme à demande autorisé pour un montant égal au moindre d'un calcul de base d'emprunt, tel que défini dans la facilité de crédit, et 5 000 000 $, dont un montant de 3 118 307 $ est utilisé au 31 janvier 2014 (160 000 $ en 2013). Le crédit peut être utilisé sous forme d'avances, d'acceptations bancaires et des lettres de garantie jusqu'à concurrence d'un montant total de 1 000 000 $. L'emprunt bancaire porte intérêt au taux de base de l'institution financière majoré de 0,65 % (0,65 % en 2013). Des frais de disponibilité de 0,35 % (0,35 % en 2013) s'appliquent sur la tranche inutilisée de l'emprunt bancaire. La société dispose aussi d'un crédit autorisé pour conclure des contrats de change pour un montant maximum de 1 200 000 $ qui n'est pas utilisé aux 31 janvier 2014 et 2013.

L'emprunt bancaire ainsi que le prêt à terme non rotatif (note 12) sont garanties par :

- Une hypothèque universelle de premier rang pour un montant de 75 000 000 $ grevant l'universalité des actifs de la société;
- Une sûreté de premier rang en vertu de l'article 427 de la *Loi sur les banques*;
- Une convention de subordination en vertu de laquelle le paiement du prêt subordonné convertible (note 12) devra être subordonné à la banque en cas de défaut;
- Désignation à titre d'assuré additionnel et de bénéficiaire à l'égard des polices d'assurances relativement à la vie d'un administrateur et d'un employé.

10. Emprunt bancaire (suite)

L'emprunt bancaire est assujetti à certaines restrictions et conditions, dont le maintien de certains ratios financiers. Au 31 janvier 2014, les ratios financiers n'étaient pas respectés. Subséquemment à la clôture de l'exercice, la société a obtenu, le 4 avril 2014, un amendement à la convention de crédit de la part de la Banque. En vertu de cet amendement, la Banque a renoncé à invoquer tous les défauts de la société à l'égard des conditions de la convention de crédit pour l'exercice clos le 31 janvier 2014 et pour la période subséquente jusqu'au 4 avril 2014. De plus, la société s'est engagée également à maintenir, sur une base trimestrielle, un bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement minimum à compter du 30 avril 2014. Au 30 avril 2014, la société était en défaut de certaines conditions financières. Le 22 juillet 2014, la Banque a de nouveau amendé la convention de crédit afin de renoncer à invoquer les défauts existants de la société jusqu'au 22 juillet 2014. Au 31 octobre 2014, la société était un défaut de certaines conditions financières. Le 1er décembre 2014, la Banque a de nouveau amendé la convention de crédit afin de renoncer à invoquer les défauts existants de la société jusqu'au 1er décembre 2014 (note 20).

11. Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et charges à payer comprennent un montant de 492 575 $ (1 109 314 $ en 2013) au titre des sommes à remettre à l'État englobant les montants à payer pour les taxes indirectes et les cotisations salariales.

12. Dettes à long terme

	2014	2013
Prêt à terme de la Banque d'un montant initial de 55 000 000 $, portant intérêt au taux fixe de 2,03 % majoré d'une prime entre 2,50 % et 2,95 % en fonction du ratio de dette totale sur le bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement, remboursable en versements mensuels de capital de 458 334 $, incluant un premier moratoire de remboursement de capital pour les mois de mars à août 2014 et un second moratoire pour les mois de novembre et décembre 2014 (remboursement anticipé obligatoire équivalent à un montant de 40 % de l'excédent de trésorerie disponible tel que défini dans la convention de crédit si le ratio de dette totale sur le bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement est supérieur à 2,75:1:00), garanti par les mêmes actifs donnés en garantie pour l'emprunt bancaire (note 10), échéant en avril 2015 (notes 19 c) et 20)	49 041 658 $	54 541 666 $
Prêt à terme de la Banque d'un montant initial de 2 698 306 $, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1,50 %, remboursable en versements mensuels de capital de 125 000 $, incluant un premier moratoire de remboursement de capital pour les mois de mars à août 2014 et un second moratoire pour les mois de novembre et décembre 2014, débutant en août 2013, garanti par les mêmes garanties que l'emprunt bancaire (note 10), échéant en avril 2015 (note 20)	1 948 306	–
Prêt subordonné convertible, sans garantie, d'un montant initial de 5 000 000 $, portant intérêt au taux de 13,50 %, remboursable en versements mensuels de 83 333 $ à compter d'avril 2015, incluant une option de conversion en cas de défaut, échéant en décembre 2019 (note 20)	5 000 000	5 000 000
Prêt à terme subordonné d'un montant initial de 5 000 000 $, portant intérêt au taux fixe de 12,50 %, remboursable en versements mensuels de capital de 151 500 $, incluant un premier moratoire de remboursement de capital pour les mois d'avril à septembre 2014 et un second moratoire pour les mois de novembre et décembre 2014 prévoyant exceptionnellement le remboursement d'un versement de capital de 303 000 $ en janvier 2015, représentant les versements de novembre et décembre 2014 et en un versement final de 1 061 000 $ en avril 2016, garanti par une caution solidaire de deux sociétés actionnaires et par les mêmes garanties que l'emprunt bancaire (note 10), une hypothèque mobilière de second rang d'un montant de 5 000 000 $ sur l'universalité des biens meubles, corporels et incorporels, présents et futurs, et sur les actifs présents ayant trait à la propriété intellectuelle, échéant en avril 2016 (note 20)	4 091 000	–
Soldes à reporter	60 080 964	59 541 666

12. Dettes à long terme (suite)

	2014	2013
Soldes reportés	60 080 964 $	59 541 666 $
Prêt à terme d'un montant initial de 190 400 $, garanti par une hypothèque mobilière de premier rang sur l'universalité des actifs, remboursable en versements mensuels de capital de 2 975 $, portant intérêt au taux de base variable majoré à 4,00 %, garanti par une désignation à titre de premier bénéficiaire de l'assurance tous risques sur tous les biens de la société (note 20)	175 525	–
Contribution, reçue progressivement de l'Agence de développement économique du Canada pour un projet s'étant terminé au 30 avril 2010, sans intérêts contractuels, intérêt effectif de 5,00 %, incluant des intérêts capitalisés de 8 043 $ (18 345 $ en 2013), remboursable en versements semestriels égaux et consécutifs de 45 366 $, échéant en octobre 2015	173 417	253 847
Prêt à terme d'un montant initial de 1 500 000 $, refinancé en juillet 2013 par un prêt à terme d'un montant initial de 5 000 000 $	–	1 500 000
	60 429 906	61 295 513
Moins frais de financement reportés, déduction faite d'un amortissement cumulé de 476 799 $ (389 582 $ en 2013)	308 212	320 429
	60 121 694	60 975 084
Tranche à court terme des dettes à long terme	6 731 013	7 090 739
	53 390 681 $	53 884 345 $

Les versements en capital sur les dettes à long terme, au cours des prochains exercices, sont déterminés en fonction des modalités amendées subséquemment à la fin de l'exercice et décrites à la note 21 et s'établissent comme suit :

2015	6 731 013 $
2016	48 517 716
2017	1 945 196
2018	1 035 696
2019	1 035 696
2020 et suivants	1 172 632

12. Dettes à long terme (suite)

Les dettes à long terme sont assujetties à certaines conditions, incluant l'obligation de maintenir certains ratios financiers. Au 31 janvier 2014, certains ratios financiers sur les dettes à long terme ne sont pas respectés. Subséquemment à la clôture de l'exercice, la société a obtenu, le 4 avril 2014, un amendement à la convention de crédit de la part de la Banque. En vertu de cet amendement, la Banque a renoncé à invoquer tous les défauts à l'égard des conditions de la convention de crédit pour l'exercice clos le 31 janvier 2014 et pour la période subséquente jusqu'au 4 avril 2014. De plus, la société s'est engagée également à maintenir, sur une base trimestrielle, un bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement minimum à compter du 30 avril 2014. Au 30 avril 2014, la société était en défaut de certaines conditions financières. Le 22 juillet 2014, la Banque a de nouveau amendé la convention de crédit afin de renoncer à invoquer les défauts existants de la société jusqu'au 22 juillet 2014. Au 31 octobre 2014, la société était en défaut de certaines conditions financières. Le 1er décembre 2014, la Banque a de nouveaux amendé la convention de crédit afin de renoncer à invoquer les défauts existants de la société jusqu'au 1er décembre 2014 (note 20).

13. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

	2014	2013
Contrat de location d'équipement, remboursable en versements mensuels de 8 024 $, capital et intérêts, portant intérêt au taux de 6,20 %, échéant en juillet 2015, avec option d'achat de 10 $ à l'échéance	140 893 $	220 749 $
Contrat de location d'équipement, remboursable en versements mensuels de 4 245 $, capital et intérêts, portant intérêt au taux de 2,25 %, échéant en août 2015, avec option d'achat de 1 $ à l'échéance	79 155	127 715
Soldes à reporter	220 048	348 464

13. Obligations découlant de contrats de location-acquisition (suite)

	2014	2013
Soldes reportés	220 048 $	348 464 $
Contrat de location d'équipement, remboursable en versements mensuels de 2 495 $, capital et intérêts, portant intérêt au taux effectif de 7,81 %, échéant en novembre 2016, sans option d'achat à l'échéance	75 894	–
Contrat de location d'équipement, remboursable en versements mensuels de 1 984 $, capital et intérêts, portant intérêt au taux de 6,90 %, échéant en juillet 2017, avec option d'achat de 10 $ à l'échéance	74 392	–
Contrat de location d'équipement, remboursable en versements mensuels de 473 $, capital et intérêts, portant intérêt au taux effectif de 7,74 %, échéant en mai 2018, avec option d'achat de 2 306 $ à l'échéance	22 361	–
Contrat de location d'équipement, remboursé durant l'exercice		58 293
	392 695	406 757
Tranche à court terme des obligations découlant de contrats de location-acquisition	188 849	196 000
	203 846 $	210 757 $

Les paiements minimaux futurs exigibles sur les contrats de location-acquisition au cours des prochains exercices sont les suivants :

2015	206 652 $
2016	137 283
2017	54 434
2018	17 580
2019	1 892
	417 841
Intérêts inclus dans les paiements minimaux futurs	25 146
	392 695 $

14. Capital-actions

a) Autorisé, en nombre illimité et sans valeur nominale

Actions de catégorie A, avec droit de vote et participantes

Actions de catégorie B, avec droit de vote et participantes

Actions de catégorie C, avec droit de vote et participantes

b) Émis et en circulation

	2014	2013
Émis		
50 120 actions de catégorie A	4 777 737 $	4 777 737 $

c) Actions rachetables

La société classe les instruments financiers et ses composantes dans le passif et les capitaux propres, selon la substance du contrat au moment de la constitution initiale et conformément aux définitions de passif financier et de l'instrument de capitaux propres. Les 25 880 actions de catégorie B et 24 000 actions de catégorie C pour lesquelles un droit de rachat a été consenti aux détenteurs à compter du 14 décembre 2019 sont classées dans le passif et sont mesurés initialement à la juste valeur moins des coûts engagés. Subséquemment, ces actions rachetables sont remesurées à la plus élevée de son coût après l'amortissement et la valeur de la conversion.

Passif financier lié aux actions rachetables

	2014	2013
25 880 actions de catégorie B	13 561 120 $	20 186 400 $
24 000 actions de catégorie C	12 576 000	18 720 000
	26 137 120 $	38 906 400 $

15. Frais financiers

	2014	2013
Intérêts sur les dettes à long terme	3 659 093 $	767 669 $
Intérêts sur les contrats découlant de location-acquisition	23 894	17 379
Amortissement des frais de financement reportés	87 217	96 099
Intérêts et primes capitalisés sur les dettes à long terme	(60 469)	(110 002)
Intérêts et frais bancaires	211 570	29 458
Perte sur variation de passif dérivé sur swap de taux d'intérêt	754 091	–
Intérêts créditeurs capitalisés dans les avances à recevoir	–	(289 577)
(Gain) perte sur la réévaluation des actions rachetables	(12 769 280)	15 355 174
	(8 093 884)$	15 866 200 $

16. Flux de trésorerie

a) Variation nette des éléments hors caisse des éléments d'exploitation

	2014	2013
Débiteurs	13 620 211 $	(14 356 575)$
Stocks de fourniture	22 079	102 931
Frais payés d'avance	32 959	(38 070)
Impôts sur les bénéfices à recevoir	141 702	(152 968)
Créditeurs et charges à payer	3 884 180	2 298 915
Aide gouvernementale à recevoir	(2 140 689)	–
Produits reportés	(3 008 557)	1 970 159
	12 551 885 $	(10 175 608)$

16. Flux de trésorerie (suite)

b) Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

	2014	2013
Opérations sans effet sur la trésorerie relatives aux :		
Acquisitions d'immobilisations financées par des obligations découlant de contrats de location-acquisition	188 229 $	410 935 $
Acquisitions d'immobilisations incluses dans les créditeurs et charges à payer	898 896	1 505 921
Acquisitions d'actifs incorporels incluses dans les créditeurs et charges à payer	–	2 400 000
Crédit d'impôt à recevoir comptabilisé à l'encontre du coût des immobilisations	236 486	202 962
Rachat d'actions de catégorie A inclus dans le billet à payer à l'actionnaire majoritaire	–	2 000 000

17. Engagements et éventualités

i) Engagements

La société s'est engagée, en vertu des baux à long terme pour ses locaux et du matériel roulant, à verser une somme de 3 996 609 $, incluant les versements minimaux suivants pour les prochains exercices :

	Locaux	Matériel roulant	Total
2015	1 577 126 $	38 352 $	1 615 478 $
2016	1 250 053	24 802	1 274 855
2017	690 955	13 020	703 975
2018	284 586	5 172	289 758
2019	111 250	1 293	112 543

ii) Éventualités

La société et ses filiales sont des parties liées à des litiges provenant du cours normal des affaires et de la gestion des activités. En octobre 2014, une poursuite a été intentée contre la société, à titre de partie défenderesse, d'un montant total de 555 000 $. Bien que l'issue de ces litiges ne puisse être prédite avec certitudes, la direction croit que leur résolution n'aura pas d'incidence négative importante sur la situation financière ou les résultats de la société.

18. Impôts sur les bénéfices

La société dispose des pertes nettes d'exploitation reportées qu'elle pourra utiliser pour réduire les bénéfices imposables des prochains exercices. Les périodes de report sont les suivantes :

	Fédéral	Provincial
2031	– $	41 846 $
2032	–	1 837 554
2033	2 747 020	3 402 984
2034	11 369 982	11 962 816

Les actifs fiscaux liés à ces pertes sont comptabilisés à l'encontre des impôts futurs créditeurs.

19. Instruments financiers

a) Risque de crédit

La société ne court pas un risque important à l'égard d'un client en particulier. Ses clients exercent surtout leurs activités dans le secteur des films cinématographiques et d'émissions sur bandes magnétoscopiques. La société évalue régulièrement la santé financière de ses clients et, en conséquence, elle croit que le risque de crédit est limité quant à ses comptes clients et modéré quant à ces avances à recevoir. Les pertes potentielles sont couvertes par une provision pour mauvaises créances et la charge est imputée aux résultats.

La société est exposée à une concentration du risque de crédit puisque 31 % (néant en 2013) des revenus proviennent d'un client. Le montant des débiteurs pour ce client représente 220 926 $ (néant en 2013) au 31 janvier 2014.

b) Risque de taux de change

La société ne gère pas le risque lié aux fluctuations des cours de change. Elle ne prévoit pas subir de perte importante puisqu'elle tire une partie de ses revenus en dollars américains ou autre devises. Ces revenus couvrent à peu près les charges et engagements en dollars américains ou autre devises.

19. Instruments financiers (suite)

c) Risque de taux d'intérêt

Le découvert bancaire, l'emprunt bancaire et certaines dettes à long terme ont été négociés à des taux variables et la société est exposée à un risque de fluctuation du taux d'intérêt sur ces instruments. Afin de réduire ce risque, la société a conclu un contrat de swap de taux d'intérêt sur le crédit à terme non rotatif.

Nature des dérivés autonomes	Notionnel	Juste valeur
Swap de taux d'intérêt	49 041 658 $	(754 091)$

Le swap de taux d'intérêt n'est pas détenu à des fins de spéculation ni désigné comme un élément de couverture. La société utilise le cours fourni par un courtier en produits dérivés pour évaluer la juste valeur de ce passif dérivé.

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que la société ne puisse pas s'acquitter de ses obligations financières à leurs échéances. La société gère le risque de liquidité en assurant la surveillance continue des flux de trésorerie actuels et projetés. Des efforts importants sont déployés afin d'obtenir le financement nécessaire pour répondre aux obligations financières de la société.

Le 30 décembre 2014, la société a vendu la presque totalité de ses actifs (incluant certains passifs d’exploitation) pour une contrepartie en espèces de 116 139 000 $. Dans le cadre de cette transaction, les dettes à long terme ainsi que l’emprunt bancaire ont été remboursés.

20. Événements postérieurs à la date du bilan

Le 4 avril 2014, la Banque nationale du Canada (« la Banque »), le principal créancier de la société, a amendé la convention de crédit de la société (« l'Amendement »), touchant l'emprunt bancaire et les prêts à terme totalisant 54 108 271 $ au 31 janvier 2014, afin :

- de résilier l'un de ces crédits à demande et rotatif au montant de 3 000 000 $ non utilisé par la société au 31 janvier 2014;
- d'accorder un moratoire relativement aux remboursements obligatoires du montant en capital des prêts à terme contractés auprès de la Banque pour les versements mensuels en capital des mois de février, mars et avril 2014 avec reprise de ces versements en date du 26 mai 2014;
- de reporter la date d'échéance des prêts à terme au 4 avril 2015, et révisée au 1er avril 2015 en date du 22 juillet 2014;
- d'amender les sûretés afin d'ajouter les conventions de subordination signées par les autres créanciers de la société en faveur de la Banque;
- et d'amender les engagements financiers de la société.

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2014 ainsi qu'au 31 janvier 2014, la société était en défaut, à l'égard des conditions de la convention de crédit signée avec la Banque, de certains ratios financiers en plus d'être en défaut de certaines conditions subséquemment au 31 janvier 2014. En vertu de cet Amendement, la Banque renonce à invoquer tous les défauts de la société à l'égard des conditions de la convention de crédit pour l'exercice clos le 31 janvier 2014 et pour la période subséquente jusqu'au 4 avril 2014. Ces mêmes ratios financiers devront cependant être respectés à compter du 31 janvier 2015 et par la suite. La société s'engage également à maintenir, sur une base trimestrielle, un bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement minimum à compter du 30 avril 2014. Au 30 avril 2014, la société est en défaut de certaines conditions financières. Le 22 juillet 2014, la Banque a amendé à nouveau la convention de crédit afin de renoncer à invoquer les défauts existants de la société jusqu'au 22 juillet 2014. La société doit tout de même respecter certaines clauses restrictives dans le futur.

Le 4 avril 2014, la société ainsi que ses autres créanciers ont conclu avec la Banque des conventions de subordination en vertu desquelles les prêts à terme totalisant 9 091 000 $ au 31 janvier 2014 et le billet à payer à l'actionnaire ultime, incluant des intérêts capitalisés, d'un montant total de 433 000 $ au 31 janvier 2014 sont subordonnés aux droits de la Banque.

Le 4 avril 2014, Capital Régional et Coopératif Desjardins (« CRCD ») et IQ Tech Inc. (« IQI ») ont chacun consenti à la société respectivement des prêts à terme de 2 500 000 $, lesquels sont également subordonnés aux droits de la Banque. Ces prêts à terme portent intérêt à un taux de 13,5 % et sont remboursables le 1er avril 2015.

20. Événements postérieurs à la date du bilan (suite)

Le 4 avril 2014, CRCD a amendé le prêt subordonné convertible en cas de défaut d'un montant de 5 000 000 $ au 31 janvier 2014 afin de modifier la période de remboursement pour que celle-ci débute le 30 avril 2015.

Le 3 avril et le 11 juillet 2014, BDC Capital Inc. a amendé les modalités du prêt à terme d'un montant de 4 091 000 $ au 31 janvier 2014 pour fixer le taux d'intérêt à 12,50 % jusqu'au 15 avril 2016 et accorder un moratoire d'une période de six mois relativement aux remboursements obligatoires de sorte que le prêt sera remboursable en 18 versements mensuels consécutifs de 151 500 $ à compter du 15 octobre 2014 et un versement final de 1 061 000 $ le 15 avril 2016.

Le 8 avril 2014, la Banque a déboursé un crédit spécial remboursable à demande d'un montant de 2 000 000 $, portant intérêt au taux de base de la Banque, pour financer les crédits d'impôt pour services de production cinématographique à recevoir par la filiale de la société dans le cadre d'un projet. Ce crédit est entièrement garanti par la SODEC et par une hypothèque et cession de créance au montant de 2 000 000 $ grevant toutes les sommes qui sont et seront dues à la société par Revenu Québec relativement au projet financé.

Le 21 juillet 2014, CRCD et IQI ont chacun consenti à la société respectivement des prêts à terme de 500 000 $, lesquels sont également subordonnés aux droits de la Banque. Ces prêts à terme portent intérêt à un taux de 18 % et sont remboursables le 1er avril 2015.

Le 19 août 2014, CRCD et IQI ont chacun consenti à la société respectivement des prêts à terme de 1 500 000 $, lesquels sont également subordonnés aux droits de la Banque. Ces prêts à terme portent intérêt à un taux de 18 % et sont remboursables le 1er avril 2015.

Le 12 novembre 2014, les actionnaires ont signé une convention de vente de la quasi-totalité des actifs de la société à un investisseur stratégique. Les parties ont reçu l'approbation demandée auprès du Bureau de la concurrence du gouvernement du Canada le 29 décembre 2014.

Le 1er décembre 2014, les actionnaires de la société ont consenti en faveur de la Banque un cautionnement conjoint non solidaire afin de majorer le montant autorisé disponible de la facilité de crédit d'une somme de 2 000 000 $.

Le 30 décembre 2014, la société a finalisé la transaction ci-haut décrite, et a donc vendu la presque totalité de ses actifs (incluant certains passifs d'exploitation) pour une contrepartie en espèces de 116 139 000 $. Dans le cadre de cette transaction, les dettes à long terme ainsi que l'emprunt bancaire ont été remboursés.

21. Rapprochement aux termes des IFRS

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre le bénéfice net selon les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé et le bénéfice net qui, selon les Normes internationales d'information financière (les IFRS) pour les exercices indiqués, assumant une date de transition aux IFRS au début de l'exercice clos le 31 janvier 2013.

	2014	2013
Bénéfice net présenté selon les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé	708 458 $	2 506 154 $
Ajustements :		
Variation de la juste valeur du prêt à terme [i)]	(1 405 868)	–
(Perte nette) bénéfice net selon les Normes internationales d'information financière	(697 410)$	2 506 154 $

i) Le prêt subordonné convertible de 5 000 000 $ est considéré comme un instrument financier hybride en raison de l'option de conversion dont il est assorti. Par conséquent, l'instrument fait l'objet d'une séparation en composantes distinctes. Les deux composantes sont initialement mesurées au coût et subséquemment la composante de prêt est mesurée au coût amorti, et la composante de conversion sera mesurée à la juste valeur. Au cours des exercices clos les 31 janvier 2014 et 2013, la juste valeur de la composante de la conversion a augmenté de 1 405 868 $ et de néant, respectivement, ce qui s'est traduit par la comptabilisation d'une charge d'un montant correspondant dans le résultat net.

États financiers intermédiaires consolidés résumés de
(non audité)

VISION GLOBALE A.R. LTÉE/
A.R. GLOBAL VISION LTD.

pour les périodes de 9 mois closes les 31 octobre 2014 et 2013

VISION GLOBALE A.R. LTÉE/A.R. GLOBAL VISION LTD.

États financiers intermédiaires consolidés résumés
(non audité)

Périodes de 9 mois closes les 31 octobre 2014 et 2013

États financiers

Bilan intermédiaire consolidé résumé 1

États intermédiaires consolidés résumés des résultats et des bénéfices non répartis 3

États intermédiaires consolidés résumés des flux de trésorerie..... 4

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés..... 5

Les présents états financiers sont établis conformément aux PCGR canadiens applicables aux entreprises à capital fermé, qui sont les normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé formant la partie II du Manuel des comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »).

Les règles en matière de comptabilisation, d'évaluation et d'information à fournir des PCGR canadiens applicables aux entreprises à capital fermé sont différentes de celles des PCGR canadiens applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public, qui sont les normes internationales d'information financière intégrées au *Manuel de CPA Canada*.

Les états financiers pro forma inclus dans le document comprennent les ajustements relatifs à Vision Globale A.R. Ltée/A.R. Global Vision Ltd. et présentent l'information pro forma établie selon des principes compatibles avec les principes comptables appliqués par Groupe TVA inc.

VISION GLOBALE A.R. LTÉE/A.R. GLOBAL VISION LTD.

Bilan intermédiaire consolidé résumé
(non audité)

31 octobre 2014, avec informations comparatives au 31 janvier 2014

	31 octobre 2014	31 janvier 2014
Actif		
Actif à court terme		
Débiteurs	8 382 406 $	9 231 923 $
Aide gouvernementale à recevoir (note 4)	2 601 195	5 320 087
Impôts sur les bénéfices à recevoir	144 926	366 726
Stocks de fourniture	604 222	613 024
Frais payés d'avance	988 606	365 839
Avances à recevoir de sociétés	628 850	1 921 268
	13 350 205	17 818 867
Dépôts	32 985	39 944
Placements (note 5)	2 595 000	1 095 000
Immobilisations corporelles	96 592 854	101 068 588
Actifs incorporels	3 244 708	4 136 618
Écart d'acquisition	1 037 264	1 037 264
Impôts futurs	1 106 523	–
	117 959 539 $	125 196 281 $

	31 octobre 2014	31 janvier 2014
Passif et avoir des actionnaires		
Passif à court terme		
Découvert bancaire	– $	1 642 430 $
Emprunts bancaires (note 6)	1 968 596	3 118 307
Créditeurs et charges à payer (note 7)	10 849 913	11 875 286
Produits reportés	2 141 067	1 999 353
Instrument dérivé sur swap de taux d'intérêt	566 387	–
Tranche à court terme des dettes à long terme (note 8)	60 759 678	6 731 013
Tranche à court terme des obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 9)	352 052	188 849
	76 637 693	25 555 238
Dettes à long terme (note 8)	5 880 921	53 390 681
Instrument dérivé sur swap de taux d'intérêt	–	754 091
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 9)	485 248	203 846
Actions rachetables (note 10 c))	23 094 440	26 137 120
Impôts futurs	–	3 783 772
Billet à payer à l'actionnaire ultime subordonné portant intérêt au taux de 10 %, incluant des intérêts capitalisés de 62 997 $ (33 000 $ au 31 janvier 2014)	462 997	433 000
	106 561 299	110 257 748
Avoir des actionnaires		
Capital-actions (note 10)	4 777 737	4 777 737
Surplus d'apport	177 724	177 724
Bénéfices non répartis	6 442 779	9 983 072
	11 398 240	14 938 533
Continuité d'exploitation (note 1)		
Éventualités (note 13)		
Événements postérieurs à la date du bilan (note 14)		
	117 959 539 $	125 196 281 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés.

Au nom du conseil,

(Signé) Mathieu Lefebvre, administrateur

(Signé) Claude Rhéaume, administrateur

VISION GLOBALE A.R. LTÉE/A.R. GLOBAL VISION LTD.

États intermédiaires consolidés résumés des résultats et des bénéfices non répartis
(non audité)

Périodes de 9 mois closes les 31 octobre 2014 et 2013

	31 octobre 2014	31 octobre 2013
	(9 mois)	(9 mois)
Revenus		
Post-production cinématographique	18 350 758 $	17 682 672 $
Location	15 894 818	28 341 987
	34 245 576	46 024 659
Coût des ventes	16 685 123	28 172 350
	17 560 453	17 852 309
Charges		
Frais de vente et d'administration	15 361 480	14 578 032
Amortissement des immobilisations corporelles	6 340 611	6 859 420
Amortissement des actifs incorporels	1 317 464	2 844 509
Frais financiers (note 11)	757 133	(4 984 153)
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	–	6 269
Dévaluation de l'écart d'acquisition	–	10 000
Radiation des avances à recevoir	242 418	716 706
Radiation des placements	–	1 227 179
Reprise de valeur sur placements	(10 282)	–
Reprise de valeur sur avances à recevoir de sociétés	–	(1 100 000)
Frais de transaction	1 982 217	–
Perte avant les impôts sur le bénéfice	(8 430 588)	(2 305 653)
Impôts sur le bénéfice		
Futurs	(4 890 295)	(2 830 434)
(Perte nette) bénéfice net	(3 540 293)	524 781
Bénéfices non répartis au début de la période	9 983 072	9 274 614
Bénéfices non répartis à la fin de la période	6 442 779 $	9 799 395 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés.

VISION GLOBALE A.R. LTÉE/A.R. GLOBAL VISION LTD.

États intermédiaires consolidés résumés des flux de trésorerie
(non audité)

Périodes de 9 mois closes les 31 octobre 2014 et 2013

	31 octobre 2014	31 octobre 2013
	(9 mois)	(9 mois)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
(Perte nette) bénéfice net	(3 540 293) $	524 781 $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	6 340 611	6 859 420
Amortissement des actifs incorporels	1 317 464	2 844 509
Radiation des avances à recevoir	242 418	716 706
Radiation des placements	–	1 227 179
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	–	(6 269)
Variation de l'instrument dérivé sur swap de taux d'intérêt	(187 704)	474 833
Dévaluation de l'écart d'acquisition	–	10 000
Reprise de valeur sur avances à recevoir de sociétés	–	(1 100 000)
Amortissement des frais de financement reportés	222 419	68 845
Intérêts et primes capitalisés sur les dettes à long terme	–	(70 771)
Intérêt non payé sur billet à payer à l'actionnaire ultime	29 997	16 500
Gain sur la réévaluation des actions rachetables	(3 042 680)	(8 305 525)
Impôts futurs	(4 890 295)	(2 830 434)
Variation nette des éléments hors caisse des éléments d'exploitation (note 12 a))	2 889 930	6 468 098
	(618 133)	6 897 872
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Diminution nette du découvert bancaire	(1 642 430)	(158 571)
(Diminution) augmentation nette des emprunts bancaires	(1 149 711)	4 678 271
Augmentation des dettes à long terme	9 000 000	7 698 306
Frais de financement payés	(381 505)	(75 000)
Remboursement des dettes à long terme	(2 322 009)	(6 491 873)
Remboursement des obligations découlant de contrats de location-acquisition	(237 564)	(142 961)
Billet à payer à l'actionnaire ultime	–	400 000
Remboursement du billet à payer émis dans le cadre d'un rachat d'actions	–	(2 000 000)
	3 266 781	3 908 172
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 123 772)	(6 729 866)
Crédits d'impôt reçus sur acquisition d'immobilisations	278 654	127 469
Acquisition d'actifs incorporels	(425 554)	(2 795 333)
Augmentation des avances à recevoir de sociétés	(50 000)	(1 345 556)
Encaissement des avances à recevoir de sociétés	1 100 000	1 843 410
Augmentation des dépôts	6 959	33 626
Produits de disposition sur cession d'immobilisations	–	18 031
Encaissement des soldes à recevoir sur cession d'immobilisations	53 058	64 354
Acquisition de placements	(1 500 000)	(1 525 000)
Encaissement relatif à un placement	–	2 821
Avance à recevoir de la compagnie mère	(3 018)	–
Diminution du billet à recevoir de l'actionnaire ultime	15 025	77 396
Billet à recevoir d'une société actionnaire	–	(77 396)
Acquisition d'entreprises (note 3)	–	(500 000)
	(2 648 648)	(10 806 044)
Variation nette de la trésorerie	–	–
Trésorerie au début de la période	–	–
Trésorerie à la fin de la période	– $	– $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés.

Vision Globale A.R. Ltée/A.R. Global Vision Ltd. (la « société »), constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, exerce ses activités dans le domaine de la post-production cinématographique et, depuis le 14 décembre 2012, offre la location d'espaces et d'équipements spécialisés destinés au tournage de films.

1. Continuité d'exploitation

Les états financiers intermédiaires consolidés résumés ont été dressés par la société sur la base de la continuité de l'exploitation dans un avenir prévisible et selon sa capacité à réaliser ses actifs et à régler ses passifs à leurs échéances dans le cours normal de ses activités.

Considérant la transaction de vente de ses actifs et activités conclue le 30 décembre 2014 (voir note 14), la capacité pour la société de réaliser ses actifs et de régler ses passifs à leurs échéances n'est pas mise en doute.

2. Base d'établissement

Les états financiers intermédiaires consolidés résumés ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé (« NCECF »). Les principales méthodes comptables de la société sont identiques à celles utilisées pour les états financiers annuels les plus récents.

Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés doivent être lus parallèlement aux états financiers consolidés annuels au 31 janvier 2014.

Ces états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et ceux de ses filiales détenues à 100 %, Vision Globale Services Créatifs inc., Citélab inc., ainsi que Zapimage inc. pour la période comprise entre le 1er mai et le 30 août 2013. Zapimage inc. a été liquidée dans la société en date du 30 août 2013.

Les opérations intersociétés et soldes réciproques ont tous été éliminés lors de la consolidation.

3. Acquisition d'entreprises

Le 1er mai 2013, la société a acquis la totalité des actions de Zapimage inc., une société oeuvrant dans le même secteur que la société pour une contrepartie en espèces de 500 000 $. La société a aussi engagé des coûts relatifs à la transaction d'un montant de 22 000 $ qui ont été comptabilisés dans les résultats de l'exercice. La société a comptabilisé cette acquisition selon la méthode de l'acquisition et elle a consolidé les résultats de Zapimage inc. à partir de la date d'acquisition.

3. Acquisition d'entreprises (suite)

Le tableau suivant résume la juste valeur estimative des actifs acquis et des passifs pris en charge à la date d'acquisition :

Actifs acquis	
Trésorerie	911 $
Débiteurs	31 422
Impôts sur les bénéfices à recevoir	5 399
Frais payés d'avance	5 862
Immobilisations	508 657
Écart d'acquisition	232 180
	784 431
Passifs pris en charge	
Créditeurs et charges à payer	28 875
Passif d'impôts futurs	53 700
Dette à long terme	201 856
	284 431
Actifs nets acquis	500 000 $
Contrepartie	
Espèces	500 000 $

4. Aide gouvernementale à recevoir

La société est admissible à des aides gouvernementales qui incluent les crédits Multimédia (« CMM »), les crédits d'impôt à la recherche et au développement (« Crédits R&D »), les subventions pour services de doublage (« Subvention doublage »), les crédits pour les services de production cinématographique (« CSPC ») et les crédits d'impôt à l'investissement (« CII »). L'aide gouvernementale à recevoir au 31 octobre 2014 se détaille ainsi :

	CMM	Crédits R&D	Subvention doublage	CSPC	CII	Total
Solde au 31 janvier 2014	1 468 603 $	– $	85 614 $	3 529 384 $	236 486 $	5 320 087 $
Nouvelles réclamations au cours de la période close le 31 octobre 2014	–	–	–	1 999 998	–	1 999 998
Ajustement des crédits au cours de la période close le 31 octobre 2014	(60 272)	4 937	(7 671)	–	42 168	(20 838)
Encaissement au cours de la période close le 31 octobre 2014	(1 408 331)	(1 807)	(63 492)	(2 945 768)	(278 654)	(4 698 052)
Solde au 31 octobre 2014	– $	3 130 $	14 451 $	2 583 614 $	– $	2 601 195 $

La société a obtenu un visa d'admissibilité du ministère des Finances, attestant qu'elle exerce principalement des activités admissibles dans un immeuble désigné situé dans la Cité du Multimédia. Ce visa d'admissibilité s'est terminé en juillet 2013. De plus, elle a reçu diverses subventions. L'aide gouvernementale totale relative aux crédits d'impôt de la Cité du Multimédia et aux autres subventions réclamées s'élève à néant (1 312 882 $ pour la période close le 31 octobre 2013) et est comptabilisée en réduction du coût des ventes.

En mars 2014, la société a obtenu de la Société de développement des entreprises culturelles (« SODEC ») une attestation pour un des projets de la société qui se qualifie comme projet admissible selon des dispositions relatives au crédit d'impôt remboursable pour les services de production cinématographique. L'aide gouvernementale relative à ce crédit d'impôt réclamée s'élève à 1 999 998 $ (2 647 038 $ pour la période close le 31 octobre 2013) et est comptabilisée en réduction du coût des ventes.

5. Placements

	31 octobre 2014	31 janvier 2014
Placement dans 49 actions ordinaires et 1 500 000 actions privilégiées d'une société, rachetables au gré de la société par les profits générés par la production d'un film	1 500 000 $	– $
Placement dans 600 000 actions privilégiées d'une société, au coût de 1 $ par action, rachetables au gré de la société par les profits générés par la production d'un film	600 000	600 000
Placement dans 1 100 000 actions privilégiées avec droit de vote d'une société, au coût de 1 $ par action, rachetables au gré du détenteur par la réception des crédits d'impôt relatifs aux projets réalisés par la société	495 000	495 000
	2 595 000 $	1 095 000 $

6. Emprunts bancaires

La société dispose d'un crédit d'exploitation rotatif à demande autorisé pour un montant égal au moindre d'un calcul de base d'emprunt, tel que défini dans la facilité de crédit, et 4 500 000 $, dont un montant de 1 968 596 $ est utilisé au 31 octobre 2014 (3 118 307 $ au 31 janvier 2014). Le crédit peut être utilisé sous forme d'avances, d'acceptations bancaires et de lettres de garantie jusqu'à concurrence d'un montant total de 1 000 000 $. L'emprunt bancaire porte intérêt au taux de base de l'institution financière majoré de 0,65 % (0,65 % au 31 janvier 2014). Des frais de disponibilité de 0,35 % (0,35 % au 31 janvier 2014) s'appliquent sur la tranche inutilisée de l'emprunt bancaire. La société dispose aussi d'un crédit autorisé pour conclure des contrats de change pour un montant maximum de 1 200 000 $ qui n'est pas utilisé aux 31 octobre 2014 et 31 janvier 2014.

6. Emprunts bancaires (suite)

Le crédit d'exploitation ainsi que le prêt à terme (note 8) sont garantis par :

- Une hypothèque universelle de premier rang pour un montant de 75 000 000 $ grevant l'universalité des actifs de la société;
- Une sûreté de premier rang en vertu de l'article 427 de la *Loi sur les banques*;
- Une convention de subordination en vertu de laquelle le paiement du prêt subordonné convertible (note 8) devra être subordonné à la banque en cas de défaut;
- Désignation à titre d'assuré additionnel et de bénéficiaire à l'égard des polices d'assurances relativement à la vie d'un administrateur et d'un employé;
- Cautionnement conjoint et non solidaire des actionnaires jusqu'à un montant maximal de 2 000 000 $.

Le crédit d'exploitation est assujetti à certaines restrictions et conditions, dont le maintien de certains ratios financiers. Au 31 janvier 2014, les ratios financiers n'étaient pas respectés. Subséquemment à la clôture de l'exercice, la société a obtenu, le 4 avril 2014, un amendement à la convention de crédit de la part de la Banque. En vertu de cet amendement, la Banque a renoncé à invoquer tous les défauts de la société à l'égard des conditions de la convention de crédit pour l'exercice clos le 31 janvier 2014 et pour la période subséquente jusqu'au 4 avril 2014. De plus, la société s'est engagée également à maintenir, sur une base trimestrielle, un bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement minimum à compter du 30 avril 2014. Au 30 avril 2014, la société était en défaut de certaines conditions financières. Le 22 juillet 2014, la Banque a de nouveau amendé la convention de crédit afin de renoncer à invoquer les défauts existants de la société jusqu'au 22 juillet 2014. Au 31 octobre 2014, la société était en défaut de certaines conditions financières. Le 1er décembre 2014, la Banque a de nouveau amendé la convention de crédit afin de renoncer à invoquer les défauts existants de la société jusqu'au 1er décembre 2014.

7. Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et charges à payer comprennent un montant de 397 674 $ (492 575 $ au 31 janvier 2014) au titre des sommes à remettre à l'État englobant les montants à payer pour les taxes indirectes et les cotisations salariales.

8. Dettes à long terme

	31 octobre 2014	31 janvier 2014
Prêt à terme de la Banque d'un montant initial de 55 000 000 $, portant intérêt au taux fixe de 2,03 % majoré d'une prime entre 2,50 % et 2,95 % en fonction du ratio de dette totale sur le bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement, remboursable en versements mensuels de capital de 458 334 $, incluant un premier moratoire de remboursement de capital pour les mois de mars à août 2014 et un second moratoire pour les mois de novembre et décembre 2014 (remboursement anticipé obligatoire équivalent à un montant de 40 % de l'excédent de trésorerie disponible tel que défini dans la convention de crédit si le ratio de dette totale sur le bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement est supérieur à 2,75:1:00), garanti par les mêmes actifs donnés en garantie pour l'emprunt bancaire (note 6) sauf le cautionnement des actionnaires, échéant en avril 2015 (note 14)	47 666 656 $	49 041 658 $
Prêt à terme de la Banque d'un montant initial de 2 698 306 $, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1,50 %, remboursable en versements mensuels de capital de 125 000 $, incluant un premier moratoire de remboursement de capital pour les mois de mars à août 2014 et un second moratoire pour les mois de novembre et décembre 2014, débutant en août 2013, garanti par les mêmes garanties que l'emprunt bancaire (note 6) sauf le cautionnement des actionnaires, échéant en avril 2015 (note 14)	1 573 306	1 948 306
Prêt subordonné convertible, sans garantie, d'un montant initial de 5 000 000 $, portant intérêt au taux de 13,50 %, remboursable en versements mensuels de 83 333 $ à compter d'avril 2015, incluant une option de conversion en cas de défaut, échéant en décembre 2019	5 000 000	5 000 000
Prêt à terme subordonné d'un montant initial de 5 000 000 $, portant intérêt au taux fixe de 12,50 %, remboursable en versements mensuels de capital de 151 500 $, incluant un premier moratoire de remboursement de capital pour les mois d'avril à septembre 2014, et un second moratoire pour les mois de novembre et décembre 2014, prévoyant exceptionnellement le remboursement d'un versement de capital de 303 000 $ en janvier 2015 représentant les versements de novembre et décembre 2014, et en un versement final de 1 061 000 $ en avril 2016, garanti par une caution solidaire de deux sociétés actionnaires et par les mêmes garanties que l'emprunt bancaire (note 6) sauf le cautionnement des actionnaires, une hypothèque mobilière de second rang d'un montant de 5 000 000 $ sur l'universalité des biens meubles, corporels et incorporels, présents et futurs, et sur les actifs présents ayant trait à la propriété intellectuelle, échéant en avril 2016	3 636 500	4 091 000
Soldes à reporter	57 876 462	60 080 964

8. Dettes à long terme (suite)

	31 octobre 2014	31 janvier 2014
Soldes reportés	57 876 462 $	60 080 964 $
Prêt à terme subordonné d'un montant initial de 2 500 000 $, garanti par une hypothèque mobilière et immobilière sur l'universalité des actifs au montant de 9 000 000 $ ainsi qu'une hypothèque additionnelle de 1 800 000 $, portant intérêt au taux fixe de 13,50 %, remboursable le 1er avril 2015	2 500 000	–
Prêt à terme subordonné d'un montant initial de 2 500 000 $, garanti par une hypothèque mobilière et immobilière sur l'universalité des actifs au montant de 9 000 000 $ ainsi qu'une hypothèque additionnelle de 1 800 000 $, portant intérêt au taux fixe de 13,50 %, remboursable le 1er avril 2015	2 500 000	–
Prêt à demande subordonné d'un montant initial de 500 000 $, garanti par une hypothèque mobilière et immobilière sur l'universalité des actifs au montant de 9 000 000 $ ainsi qu'une hypothèque additionnelle de 1 800 000 $, portant intérêt au taux fixe de 18,00 %, remboursable le 1er avril 2015	500 000	–
Prêt à demande subordonné d'un montant initial de 500 000 $, garanti par une hypothèque mobilière et immobilière sur l'universalité des actifs au montant de 9 000 000 $ ainsi qu'une hypothèque additionnelle de 1 800 000 $, portant intérêt au taux fixe de 18,00 %, remboursable le 1er avril 2015	500 000	–
Prêt à demande subordonné d'un montant initial de 1 500 000 $, garanti par une hypothèque mobilière et immobilière sur l'universalité des actifs au montant de 9 000 000 $ ainsi qu'une hypothèque additionnelle de 1 800 000 $, portant intérêt au taux fixe de 18,00 %, remboursable le 1er avril 2015	1 500 000	–
Prêt à demande subordonné d'un montant initial de 1 500 000 $, garanti par une hypothèque mobilière et immobilière sur l'universalité des actifs au montant de 9 000 000 $ ainsi qu'une hypothèque additionnelle de 1 800 000 $, portant intérêt au taux fixe de 18,00 %, remboursable le 1er avril 2015	1 500 000	–
Prêt à terme d'un montant initial de 190 400 $, garanti par une hypothèque mobilière de premier rang sur l'universalité des actifs, remboursable en versements mensuels de capital de 2 975 $, portant intérêt au taux de base variable majoré à 4,00 %, garanti par une désignation à titre de premier bénéficiaire de l'assurance tous risques sur tous les biens de la société	148 750	175 525
Soldes à reporter	67 025 212	60 256 489

8. Dettes à long terme (suite)

	31 octobre 2014	31 janvier 2014
Soldes reportés	67 025 212 $	60 256 489 $
Contribution, reçue progressivement de l'Agence de développement économique du Canada pour un projet s'étant terminé au 30 avril 2010, sans intérêts contractuels, intérêt effectif de 5,00 %, incluant des intérêts capitalisés de 8 043 $ (8 043 $ au 31 janvier 2014), remboursable en versements semestriels égaux et consécutifs de 45 366 $, échéant en octobre 2015	82 685	173 417
	67 107 897	60 429 906
Moins frais de financement reportés, déduction faite d'un amortissement cumulé de 699 218 $ (476 799 $ au 31 janvier 2014)	467 298	308 212
	66 640 599	60 121 694
Tranche à court terme des dettes à long terme	60 759 678	6 731 013
	5 880 921 $	53 390 681 $

Les versements en capital sur les dettes à long terme, au cours des prochaines périodes de 12 mois, s'établissent comme suit :

2015	60 759 678 $
2016	2 854 196
2017	1 035 696
2018	1 035 696
2019	1 005 946
2020 et suivantes	416 685

8. Dettes à long terme (suite)

Les dettes à long terme sont assujetties à certaines conditions, incluant l'obligation de maintenir certains ratios financiers. Au 31 janvier 2014, certains ratios financiers sur les dettes à long terme ne sont pas respectés. Subséquemment à la clôture de l'exercice, la société a obtenu, le 4 avril 2014, un amendement à la convention de crédit de la part de la Banque. En vertu de cet amendement, la Banque a renoncé à invoquer tous les défauts à l'égard des conditions de la convention de crédit pour l'exercice clos le 31 janvier 2014 et pour la période subséquente jusqu'au 4 avril 2014. De plus, la société s'est engagée également à maintenir, sur une base trimestrielle, un bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement minimum à compter du 30 avril 2014. Au 30 avril 2014, la société était en défaut de certaines conditions financières. Le 22 juillet 2014, la Banque a de nouveau amendé la convention de crédit afin de renoncer à invoquer les défauts existants de la société jusqu'au 22 juillet 2014. Au 31 octobre 2014, la société était en défaut de certaines conditions financières. Le 1er décembre 2014, la Banque a de nouveau amendé la convention de crédit afin de renoncer à invoquer les défauts existants de la société jusqu'au 1er décembre 2014.

9. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

Au cours de la période, la société a signé un contrat de location d'équipement, remboursable en versements mensuels de 15 865 $, capital et intérêts, portant intérêt au taux effectif de 5,03 %, échéant en juin 2017, avec option d'achat de 70 799 $ à l'échéance, ayant un solde de 522 473 $ au 31 octobre 2014.

10. Capital-actions

a) Autorisé, en nombre illimité et sans valeur nominale

Actions de catégorie A, avec droit de vote et participantes

Actions de catégorie B, avec droit de vote et participantes

Actions de catégorie C, avec droit de vote et participantes

b) Émis et en circulation

	31 octobre 2014	31 janvier 2014
Émis		
50 120 actions de catégorie A	4 777 737 $	4 777 737 $

10. Capital-actions (suite)

c) Actions rachetables

La société classe les instruments financiers et ses composantes dans le passif et les capitaux propres, selon la substance du contrat au moment de la constitution initiale et conformément aux définitions de passif financier et de l'instrument de capitaux propres. Les 25 880 actions de catégorie B et 24 000 actions de catégorie C pour lesquelles un droit de rachat a été consenti aux détenteurs à compter du 14 décembre 2019 sont classées dans le passif et sont mesurés initialement à la juste valeur moins des coûts engagés. Subséquemment, ces actions rachetables sont réévaluées au plus élevé du coût après amortissement et de la valeur de la conversion.

Passif financier lié aux actions rachetables

	31 octobre 2014	31 janvier 2014
25 880 actions de catégorie B	11 982 440 $	13 561 120 $
24 000 actions de catégorie C	11 112 000	12 576 000
	23 094 440 $	26 137 120 $

11. Frais financiers

	31 octobre 2014	31 octobre 2013
	(9 mois)	(9 mois)
Intérêts sur les dettes à long terme	2 744 522 $	2 691 692 $
Intérêts sur les contrats découlant de location-acquisition	33 276	17 314
Intérêts sur billet à payer à l'actionnaire ultime	29 997	16 500
Frais de financement	122 218	–
Amortissement des frais de financement reportés	222 419	68 845
Intérêts et frais bancaires	835 085	52 188
(Gain) perte sur variation de l'instrument dérivé sur swap de taux d'intérêt	(187 704)	474 833
Gain sur la réévaluation des actions rachetables	(3 042 680)	(8 305 525)
	757 133 $	(4 984 153)$

12. Flux de trésorerie

a) Variation nette des éléments hors caisse des éléments d'exploitation

	31 octobre 2014	31 octobre 2013
	(9 mois)	(9 mois)
Débiteurs	784 452 $	11 126 944 $
Stocks de fourniture	8 802	(51 403)
Frais payés d'avance	(622 767)	(698 550)
Impôts sur les bénéfices à recevoir	221 800	62 076
Créditeurs et charges à payer	(126 477)	3 401 215
Aide gouvernementale à recevoir	2 482 406	(3 896 304)
Produits reportés	141 714	(3 475 880)
	2 889 930 $	6 468 098 $

b) Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

	31 octobre 2014	31 octobre 2013
	(9 mois)	(9 mois)
Opérations sans effet sur la trésorerie relatives aux :		
Acquisitions d'immobilisations financées par des obligations découlant de contrats de location-acquisition	682 169 $	108 072 $
Acquisitions d'immobilisations incluses dans les créditeurs et charges à payer	228 862	–
Crédit d'impôt à recevoir comptabilisé à l'encontre du coût des immobilisations	42 168	34 189

13. Éventualités

La société et ses filiales sont des parties liées à des litiges provenant du cours normal des affaires et de la gestion des activités. En octobre 2014, une poursuite a été intentée contre la société, à titre de partie défenderesse d'un montant total de 555 000 $. Bien que l'issue de ces litiges ne puisse être prédite avec certitude, la direction croit que leur résolution n'aura pas d'incidence négative importante sur la situation financière ou les résultats de la société.

14. Événements postérieurs à la date du bilan

Le 12 novembre 2014, les actionnaires ont signé une convention de vente de la quasi-totalité des actifs de la société à un investisseur stratégique. Les parties ont reçu l'approbation demandée auprès du Bureau de la concurrence du gouvernement du Canada le 29 décembre 2014.

Le 1er décembre 2014, les actionnaires de la société ont consenti en faveur de la Banque un cautionnement conjoint non solidaire afin de majorer le montant disponible de la facilité de crédit d'une somme de 2 000 000 $.

Le 30 décembre 2014, la société a finalisé la transaction ci-haut décrite, et a donc vendu la presque totalité de ses actifs (incluant certains passifs d'exploitation) pour une contrepartie en espèces de 116 139 000 $. Dans le cadre de cette transaction, les dettes à long terme ainsi que l'emprunt bancaire ont été remboursés.

15. Rapprochement avec les IFRS

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre la perte nette présentée selon les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé et la perte nette qui aurait été constatée selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les périodes indiquées, assumant une date de transition aux IFRS au début de l'exercice clos le 31 janvier 2013.

	31 octobre 2014	31 octobre 2013
	(9 mois)	(9 mois)
(Perte nette) bénéfice net présentée selon les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé	(3 540 293)$	524 781 $
Ajustements :		
Variation de la juste valeur du prêt à terme [i)]	1 405 868	(1 726 863)
Perte nette selon les Normes internationales d'information financière	(2 134 425)$	(1 202 082)$

15. Rapprochement avec les IFRS (suite)

i) Le prêt subordonné convertible de 5 000 000 $ est considéré comme un instrument financier hybride en raison de l'option de conversion dont il est assorti. Par conséquent, l'instrument fait l'objet d'une séparation en composantes distinctes. Les deux composantes sont initialement mesurées au coût et subséquemment la composante de prêt est mesurée au coût amorti, et la composante de conversion sera mesurée à la juste valeur. Au cours de la période close le 31 octobre 2014 et 2013, la juste valeur de la composante de conversion a diminué de 1 405 868 $ et augmenté de 1 726 863 $ respectivement, ce qui s'est traduit par la comptabilisation d'un gain d'un montant correspondant dans le résultat net.